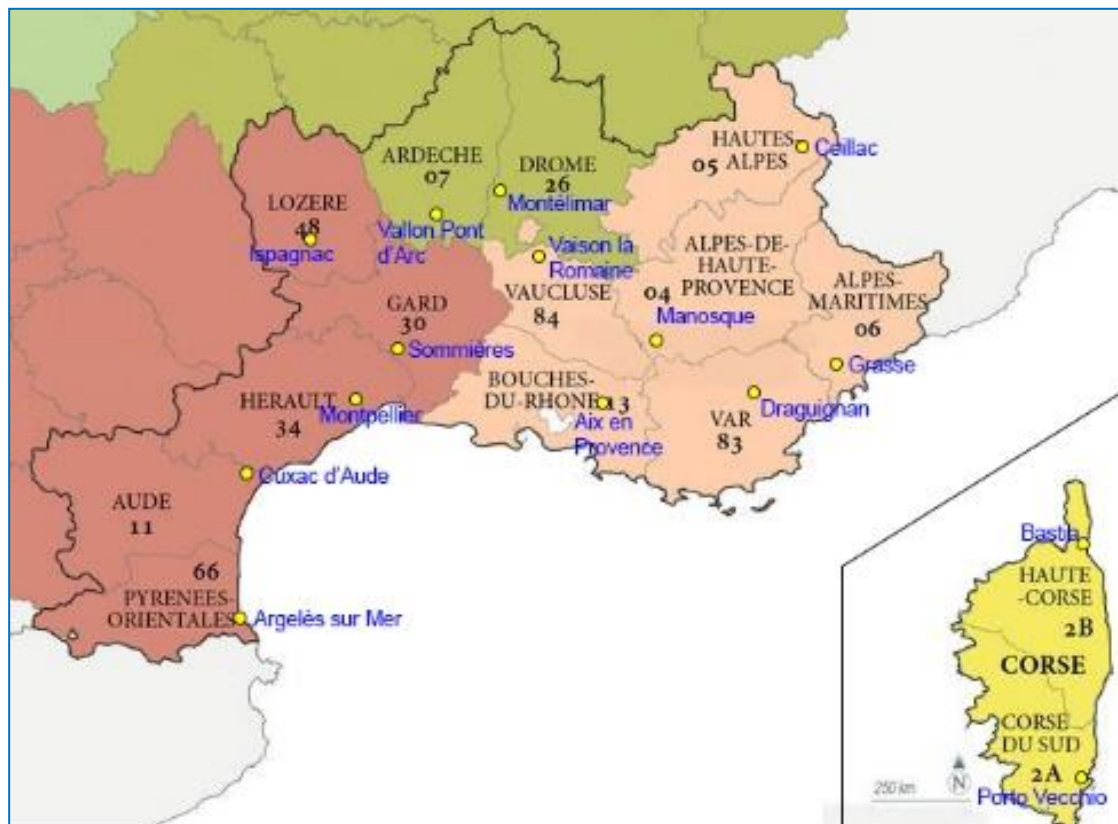




ARC MEDITERRANÉEN

Analyse de l'Information préventive communale

Décembre 2017



ARC MEEDITERRANÉEN

Analyse de l'Information Préventive (IP) communale

Décembre 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
NOTE METHODOLOGIQUE	7
I) ANALYSE PAR COMMUNE DE SA DEMARCHE IP	11
AIX EN PROVENCE	12
ARGELES SUR MER	16
BASTIA	18
CEILLAC	20
CUXAC D'AUDE	22
DRAGUIGNAN	24
GRASSE	26
ISPAGNAC	28
MANOSQUE	30
MONTELIMAR	33
PORTO VECCHIO	40
SOMMIERES	42
VAISON LA ROMAINE	44
VALLON PONT D'ARC	47
II) ETUDE COMPARATIVE DES DEMARCHES PAR ITEMS	49
NOMBRE D'HABITANTS	50
TYPE DE RISQUES MAJEURS	51
CONTACT COMMUNAL	52
COMPARAISON REALISATION DICRIM/PCS	53
DICRIM (ASPECT QUANTITATIF)	54
DICRIM (ASPECT QUALITATIF)	55
AFFICHAGE	56
CAMPAGNE D'INFORMATIONS	57
CONTENU DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE SUR LES RISQUES MAJEURS	58
REPERES DE CRUES ET PHEC	59
TABLEAU GENERAL DE SYNTHESE	60
III) EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	61
A) DICRIM	62
1) Exemples de DICRIM communiquant et complet	62
2) Exemple de DICRIM en N/B mais complet	65
3) Exemples de cartes de bonne qualité	66
4) Exemple de PFMS	68
5) Exemple de fiche de débroussaillage	68
6) Exemple de fiche PCS	69
7) Exemples de localisation des repères de crues	69
8) Exemples de fiche « Qui fait quoi ? »	70
9) Exemples de fiche synthétique	71

B) AFFICHAGE	73
1) Exemples d'affiches	73
2) Exemples d'information sur le site communal concernant l'affichage	74
C) CAMPAGNE D'INFORMATION	75
1) Réunions publiques.....	75
2) Commémoration.....	75
3) Bulletin municipal	76
4) Fiches synthétiques et plaquettes d'information.....	76
5) Actions avec les enfants sur le temps scolaire et périscolaire.....	78
6) Actions avec l'intercommunalité (Syndicat, Agglo, Parc Naturel)	79
7) Autres actions de communication	80
IV) DIFFICULTES RENCONTREES	81
A) L’AFFICHE	81
B) L’AFFICHAGE.....	84
C) LA CARTOGRAPHIE DU DICRIM.....	84
D) PISTES DE REFLEXION ET D’AMELIORATION.....	86
CONCLUSION	89

INTRODUCTION

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) souhaite développer auprès de ses concitoyens une « culture du risque » qui permette à chacun de comprendre et s'approprier les objectifs d'une résilience individuelle et collective vis-à-vis des risques naturels et technologiques majeurs.

A ce titre, l'article L125-2 du code de l'environnement et les articles réglementaires correspondants, donnent compétence au Préfet dans le département et au Maire dans la commune pour mettre en œuvre au nom de l'Etat, ce droit à l'information.

Au moment où l'Etat a mené en 2016 et en 2017, une campagne de sensibilisation aux bons comportements en cas de pluies intenses dans les départements de l'arc méditerranéen, il paraît utile de mieux cerner les démarches engagées par les Maires et d'identifier des bonnes pratiques que la DGPR pourrait promouvoir par la suite avec l'intermédiaire des services de l'Etat.

Pour cela la DGPR a retenu 15 communes, toutes concernées par cet article du code de l'environnement, afin de les interroger sur leur démarche, les freins rencontrés et les opportunités saisies.

Cette analyse des actions engagées par les Maires au titre de l'Information Préventive (IP) des populations se décompose en 4 volets :

- 1) Analyse par commune de sa démarche IP**, réalisée par téléphone, mail auprès du Maire, de son DGS ou de son Directeur du Service Risques Majeurs (en fonction de la taille de la commune)
- 2) Etude comparative par items des démarches IP des communes**
- 3) Exemples de bonnes pratiques**
- 4) Difficultés rencontrées**

NOTE METHODOLOGIQUE

Cette note présente la façon dont nous avons mené notre étude et ses différentes phases.

1) Recherches sur Internet

Le premier temps de l'étude a consisté à effectuer des recherches sur Internet concernant les 15 communes retenues :

- sur le site de chacune des communes avec recherche et analyse des informations RM mises en ligne. La plupart des DICRIM étant en ligne, nous avons pu les imprimer et les étudier de façon approfondie ;
- sur Géorisques afin de compléter les informations notamment sur les Cat-nat, les démarches PAPI, TRI... A cette occasion nous avons pu croiser certaines données et constater des discordances et quelques erreurs (PAPI, risque en plus ou en moins, DICRIM...). Cette base, perfectible, est néanmoins une mine de données pour appréhender la réalité du risque dans la commune. La possibilité d'y télécharger l'affiche communale est vivement attendue.
- sur l'historique des catastrophes ayant frappé certaines communes (Vaison-la-Romaine, Draguignan).

2) Réalisation d'une base de fiche synthétique communale

Ces différentes données collectées sur Internet ont été regroupées dans une fiche synthétique par commune avec :

- des données générales issues de Géorisques
- des données sur les différents temps de la démarche IP (DICRIM, affichage, actions de communication, site internet, repères de crues) en séparant les actions remarquables, les points à améliorer, les questions à poser et les points à approfondir avec la commune.

3) Contact avec chaque commune

Un contact téléphonique a été établi avec chaque commune qui m'a désigné, le plus souvent assez aisément (mais parfois non sans mal), le bon interlocuteur.

Le niveau de cet interlocuteur varie en fonction de la taille de la commune (voir plus loin dans l'étude). De manière générale, l'interlocuteur a été :

- le Maire pour les petites communes,
- le DGS pour les moyennes,
- le Directeur du Service Prévention des Risques pour les grosses.

4) Contact avec le bon interlocuteur

Un rendez-vous téléphonique a ensuite été pris avec chaque interlocuteur désigné, en envoyant dans 50% des cas ma lettre de mission afin d'officialiser et de préciser la démarche.

Si ce contact téléphonique a été assez facile à établir la plupart du temps, il a nécessité, pour 2 communes, plus d'une dizaine d'appels. Nous pouvons ainsi présenter les résultats pour 100% des communes retenues.

5) Entretiens téléphoniques

Pour chaque commune un entretien téléphonique (45mn à 1heure) avec le référent désigné a permis :

- après un rappel de l'objet de la démarche (identification des bonnes pratiques ou des difficultés rencontrées) et valorisation du travail déjà effectué notamment sur le DICRIM,
- de faire préciser quelques points sur le DICRIM mis en ligne (tirage, mise à disposition...)
- de connaître les actions de communication menées, l'affichage, les repères de crues, mais aussi l'avancement des PPMS,
- d'entendre les difficultés rencontrées, les raisons invoquées (émises avec retenue en disant que cela n'engageait qu'eux quand ils n'étaient pas le Maire),
- d'expliquer comment se procurer l'affiche quand ils n'en avaient pas, l'intérêt de communiquer avant la crise surtout pour des risques à incidence rapide...

Tous ces entretiens ont toujours été très positifs, cordiaux et bénéfiques avec un excellent accueil de la part de chaque interlocuteur qui s'est révélé très demandeur, malgré un emploi du temps souvent très chargé.

6) Réalisation d'une fiche synthétique par commune

A la suite de ces échanges, nous avons complété, renseigné et illustré la fiche communale avec, pour chaque item, 2 colonnes : « éléments remarquables » et « à améliorer ».

7) Envoi de la fiche synthétique à chaque référent

Chaque interlocuteur référent a ensuite reçu par mail la fiche faisant la synthèse des éléments collectés sur Géorisques, le site de leur commune et lors de nos échanges téléphoniques afin qu'il puisse la modifier, la corriger, la compléter à sa guise. Une réponse rapide était demandée.

Sur les 12 fiches envoyées, 3 sont revenues complétées sous une semaine.

8) Etude comparative

Après cette analyse, commune par commune, nous sommes passés à une analyse comparative, en tenant compte de la taille de la commune, pour chaque temps de la démarche IP communale :

- DICRIM : son aspect communiquant, son contenu, avec ou sans carte, l'histoire du risque, les mesures de prévention, de protection...
- l'affiche et l'affichage, réalisés ou non,
- la campagne d'information : les différentes actions... et le contenu RM du site internet,
- la mise en place des repères de crues.

Des tableaux comparatifs sous XL ont été réalisés par item avec un tableau de synthèse.

9) Les exemples de bonnes pratiques

Pour chaque item, nous avons repéré et mis en valeur des exemples de bonnes pratiques tant sur le DICRIM, sa cartographie, l'affiche et l'affichage, les actions de communication.

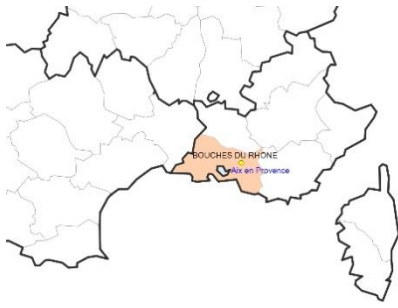

10) Les difficultés rencontrées

Nous avons terminé cette étude en pointant les principales difficultés rencontrées notamment sur l'affichage et la cartographie des DICRIM.

11) En guise de conclusion un rappel de certains cas et le cas de Montélimar.

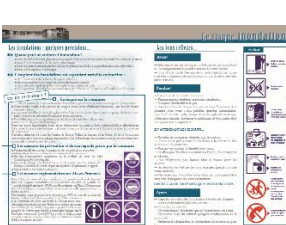


I) ANALYSE par COMMUNE de sa DEMARCHE IP

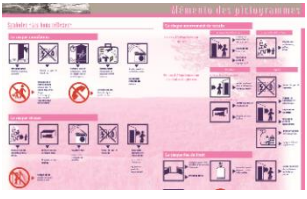
- Aix-en-Provence
- Argelès-sur-Mer
- Bastia
- Ceillac
- Cuxac-d'Aude
- Draguignan
- Grasse
- Ispagnac
- Manosque
- Montélimar
- Montpellier
- Porto Vecchio
- Sommières
- Vaison-la-Romaine
- Vallon-Pont d'Arc



	<h1>AIX en PROVENCE</h1>	
	<h2>BOUCHES du RHONE</h2>	

Contact : Madame GILLET, directeur Environnement et Risques majeurs

<p>Nombre d'habitants : 141 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S4, Barrage, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 8/19 Evènements mortels : 3 morts à Marseille inondation septembre 2000</p>	<p>TRI : TRI Aix Salon de Provence PAPI : non ? DICRIM : 2007, 2016 PCS : 2011 PPMS : ? PFMS :</p>
---	--

DICRIM		
	ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Doc de 30 pages A4 présenté en A5 dont la maquette pour l'édition 2010 a été établie par la Communauté du Pays d'Aix pour les 32 communes de l'agglomération. Doc communiquant, complet avec pour chaque risque : quelques précisions, le risque sur la commune avec les mesures de prévention, de sauvegarde et les mesures réglementaires (sans un rappel historique des inondations passées), les bons réflexes illustrés de pictogrammes et une carte. Un document plus complet a été réalisé et est également à disposition mais doit être réactualisé.</p>	
	<p>Excellente qualité de la carte du risque inondation (avec aléa, enjeux, PHEC, Système d'analyse des crues).</p>	<p>La carte du risque mouvement de terrain est moins parlante.</p>
	<p>Très bonne carte du risque rupture de barrage avec les différents points de rassemblement en fonction des secteurs d'habitation. A noter qu'à aucun endroit, sur la carte et dans le texte, ne figure le délai d'arrivée de l'onde de submersion en cas de rupture totale et brutale de l'ouvrage : 15 mn (ce qui ne laisse que très peu de temps pour informer et réagir et nécessite donc que chacun sache parfaitement ce qu'il a à faire). Information à réactualiser dans projet de DICRIM sur le PPI Bimont et le séisme.</p>	<p>Faut-il être plus transparent ?</p>

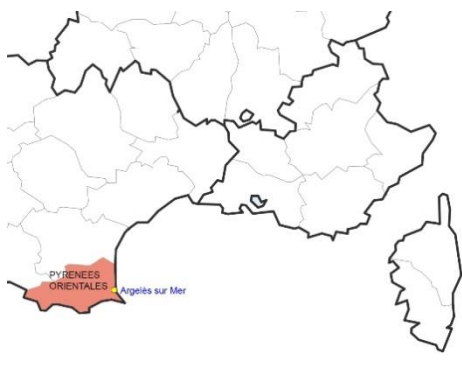

DICRIM (suite)	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Un double page sur le débroussaillage, sur l'IAL et 3 sur les pictogrammes de consignes et sur les aléagrams.
<p>Tirage 40 000 exemplaires, mise à disposition Mairie, annexes, bâtiments communaux, lieux d'accueil, crèches, distribution au fur et à mesure.</p> <p>Le DICRIM 2018 (en fin d'élaboration) sera entièrement revu et financé par la ville, avec une partie complète, à la consultation dans les mêmes lieux que précédemment et sur le site, et un extrait, sous forme de plaquette, avec les bons comportements, qui pourrait être jointe au BM si Madame le Maire en est d'accord.</p> <p>Une fiche spécifique par établissement sensible (école maternelle, primaire, crèche, maison de retraite : 70 écoles, 50 crèches,) a été réalisée par la commune, précisant ses risques spécifiques afin de l'aider à réaliser son PPMS.</p>	

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Affiche spécifique A3 réalisée en s'inspirant du modèle national pour la couleur, les aléagrams... mais en rajoutant les consignes pour chaque risque en français et en anglais, ce qui en rend la lecture difficile.
<p>Conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, au décret du 11 octobre 1990, à l'arrêté interministériel du 9 février 2005, relatifs au droit à l'information préventive du public concernant les risques majeurs encourus sur la commune :</p> <p>Un affichage obligatoire doit être mis en place dans les établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les locaux dont le nombre d'occupants dépasse 50 personnes (établissements recevant du public, immeubles d'activité commerciale, agricole ou de service, etc.) ; • Les immeubles d'habitation regroupant plus de 15 logements, • Il est obligatoire dans les terrains aménagés de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes sous tentes. <p>Ces affiches doivent être mises en place par les exploitants ou les propriétaires de ces locaux, ou terrains, et doivent être apposées à l'entrée de chaque bâtiment. Les affiches sont à la charge de l'exploitant, leur téléchargement est possible sur cette page.</p> <p>Pour plus d'information : Mission Environnement et Risques Majeurs Téléphone : 04 42 28 25 64 ou 04 42 28 07 72</p> 	<p>Le site de la commune rappelle les lieux où l'affichage est obligatoire, à la charge de l'exploitant, en précisant que l'affiche est téléchargeable.</p> <p>L'affichage a été réalisé dans la plupart des ERP communaux.</p>
	Mais il n'y pas de suivi ni de plan d'affichage recensant les autres ERP privés, immeubles et campings concernés.

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Site internet très complet (voir ci-après) mettant en ligne par exemple l'affiche nationale inondation orage	
Articles dans le BM : Dépliant à venir sur l'automate d'appel	Plus utiliser le BM (parution tous les 2 à 3 mois), qui a l'avantage de couvrir toute la population, sans cibler un quartier spécifique, qui est lu et souvent gardé : très bon vecteur de communication.
2 Réunions publiques de quartier avec l'aide des Comités de quartier et la participation de Madame la Maire ou de l' élu de quartier, autour du PPI de Bimont et du risque rupture de barrage. Ce risque suscite de grosses inquiétudes (Traumatisme de Malpasset). Distribution de dépliants PPI BIMONT par la SCP et l'Etat en 2017	
Balisage et fléchage mis en place vers le lieu de rassemblement le plus proche (lui-même signalé) dans tout le secteur concerné par l'onde de submersion du barrage	
Messages sur les panneaux lumineux plusieurs fois par an, notamment sur le risque feu de forêt et les mesures de prévention (débroussaillage, éviter de brûler ...).	
Plusieurs dépliants sur le débroussaillage et l'aménagement forestier réalisés par la Métropole, la Mairie et la DDTM. Le plus pertinent et efficace auprès de la population : celui de la DDTM ; il est transmis par la mairie lors de l'envoi des courriers rappelant aux propriétaires leurs obligations en matière de débroussaillage réglementaire.	



REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
PHEC reportées dans le DICRIM. Recensement et mise en place des repères de crues en cours avec les Syndicats de rivière en s'appuyant sur l'étude TRI et le financement du PAPI d'intention pour mettre en place à certains endroits (promenade le long de l'Arc) des bornes en réalité augmentée avec photos, informations sur la hauteur d'eau, vidéo...	

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Site très complet.</p> <p>Accueil/Mon environnement/RM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inondation Orage, les 8 bons comportements à adopter - Inscription pour Téléalerte en ligne (4 n° possibles, SMS, Fax, courriel) - Déclaration de CATNAT : info - Prévention des RM <ul style="list-style-type: none"> . lieux où l'affichage est obligatoire . Affiche à télécharger . DICRIM à télécharger - Les 6 RM recensés à Aix - Reconnaître le signal d'alerte (RNA, PPI, Corne de brume) - La neige à Aix : les bons comportements à adopter - Chaque risque est ensuite décliné : TMD, Rupture de barrage avec une brochure de conduites à tenir en cas de rupture, Séisme, Inondation, Mouvement de terrain, Feu de forêt avec arrêtés préfectoraux, carte, demande d'autorisation emploi du feu - IAL avec formulaire et arrêté préfectoral - Vigilance météo 	

	<h1>ARGELES sur MER</h1>	
	<h2>PYRENEES ORIENTALES</h2>	

Contact : Monsieur WINZER, Directeur de l'Urbanisme

<p>Nombre d'habitants : 12 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 14/16 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : non DICRIM : 2003, 2010, 2017 PCS : 2010 PPMS : 6/6 PFMS :</p>
--	--

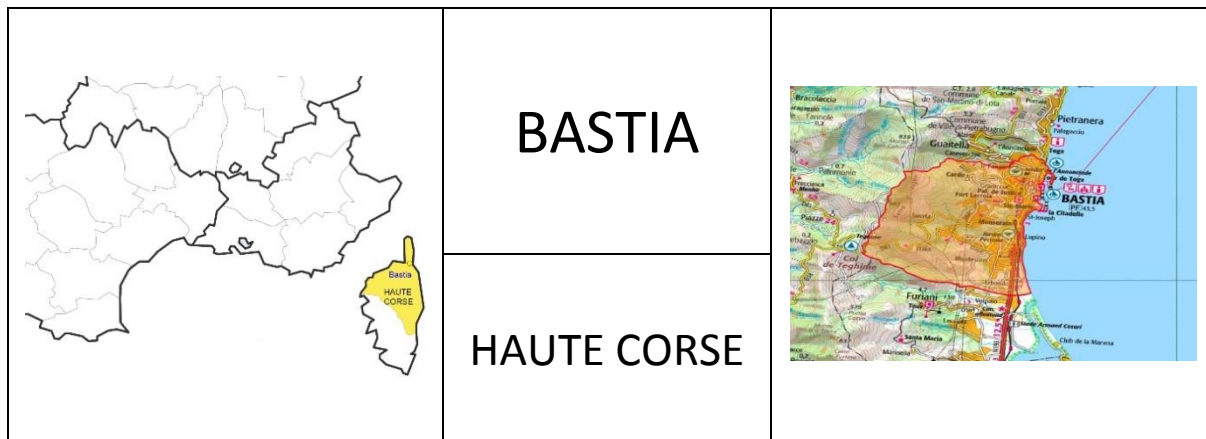
DICRIM		
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER	
	<p>Doc de 20 pages très communiquant, illustré, avec un mémo risque rappelant la réalité du risque sur la commune</p>	<p>Pas de carte, raisons invoquées : - doc d'information ; - ne pas générer psychose hydrique en pointant une certaine partie de la population - connaissances peu fiables des limites de l'aléa torrentiel ; étude complémentaire en cours financée par la commune en fonction des retours d'expérience des dernières inondations de 2014 et 2015.</p>
	<p>- Fiche synthétique en fin du DICRIM reprenant tous les éléments de l'affiche réglementaire ; - 2 pages présentant le PCS, sa structure, l'organisation communale de crise, qui fait quoi ...</p>	
<p>Tirage 15 000 exemplaires, boitage à tous, campagne de distribution dans les zones touchées en 2014, 2015 par le maire adjoint à la sécurité avec le délégué de quartier.</p>		

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas d'affiche, raisons invoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas la capacité de rentrer dans ce genre de campagne ; - par contre gros investissement sur les 52 campings au niveau affichage, CPS ...

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de quartier ; - Articles dans le BM : DICRIM, Feu de forêt ; - Recensement et information des résidences disposant d'un parking souterrain sur les conduites à tenir en cas de risque. 	

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vivre/Environnement/Gestion et prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs obéissent aux normes en vigueur (DICRIM, PPR Incendie de forêt, PPR Naturel) - Automate d'appel : inscrivez-vous (fiche d'inscription et de désinscription en ligne) - DICRIM consultable et téléchargeable 	

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> - 4 repères de crues sur la commune - Laisses de crues photographiées pour garder la mémoire 	



Contact : Monsieur CALENDINI, ancien DGA, en charge de l'élaboration du PCS-DICRIM

<p>Nombre d'habitants : 43 000 Risques majeurs : I, Fdf, Ind, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 19/20 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : Grand Bastia PAPI : non DICRIM : en cours PCS : en cours PPMS : 28 PFMS :</p>
---	---

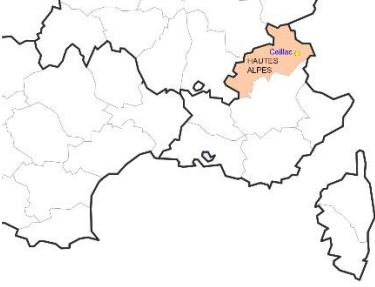

DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de finalisation avec le PCS : il sera mis en ligne sur le site et le portail citoyen ; - Raisons invoquées pour ce retard : désengagement de l'Etat qui s'est déchargé de ses missions et de ses savoirs ; charge de travail importante ; manque de soutien et de travail en réseau même si la préfecture a mis en place un groupe de soutien pluridisciplinaire depuis 2017 pour l'élaboration PCS-DICRIM.

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'affiche

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'action d'information et de communication, hormis un courrier aux propriétaires pour leur demander l'entretien des berges du cours d'eau passant sur leur terrain.

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	- Rien sur les RM pour l'instant

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER

	<h1>CEILLAC</h1>	
	<h2>HAUTES ALPES</h2>	

Contact : Madame FAVIER, 2^{ème} adjoint au Maire

<p>Nombre d'habitants : 300 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S4, Aval, Rad Nombre de Cat Nat inondation/ total : 0 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : d'intention du Guil DICRIM : 2015 ? PCS : 2015 PPMS : 1 PFMS : toutes les habitations du vieux village</p>
--	---

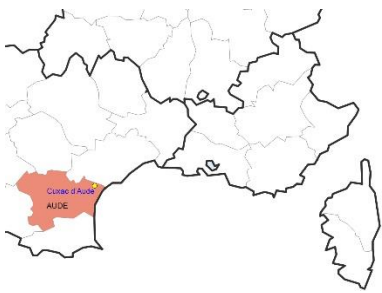

DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<ul style="list-style-type: none"> - En cours ; - Pas au courant du DICRIM de juillet 2015 répertorié par la DREAL : souhaiterait un meilleur suivi et des piqûres de rappel des services de l'Etat car très peu d'information sur l'IP pour cette élue qui se sent bien seule avec un gros problème de temps ; - Peut avoir un soutien technique de la part du Grand Pays Briançonnais.

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'affichage

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>- Dans le cadre de la réactualisation du PCS, énorme travail d'étude de vulnérabilité et d'information avec le RTM pour chaque habitation située dans le vieux village afin de séparer celle nécessitant, en cas d'inondation, une évacuation de celle ayant une zone de mise à l'abri à l'étage ;</p> <p>- Grosse campagne de communication de juin à octobre 2017 avec le Parc Naturel Régional du Queyras à l'occasion du 60^{ème} anniversaire des inondations de juin 1957 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage sur panneaux - Expo photos en mairie - 2 représentations d'une pièce de théâtre par une troupe locale montée à partir des archives départementales et des PV de ce qui s'était passé : scénettes sur la montée des eaux, les réactions des personnes, la post-crise avec le déblaiement ... <p>- Bulletin municipal surtout sur le PCS.</p>	<p>- Office du tourisme pourrait relayer l'information RM, notamment auprès des touristes</p>

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	- Rien sur les RM

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	- Pas de repère de crues

	<h1>CUXAC d'AUDE</h1>	
	<h2>AUDE</h2>	

Contact : Madame GRASSAUD, DGS

<p>Nombre d'habitants : 4 300 Risques majeurs : I, S2 Nombre de Cat Nat inondation/ total : 12/15 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : non ? Aude, Berre, Rieu DICRIM : 2007 PCS : 2011, 2016 PPMS : 3 PFMS :</p>
--	--

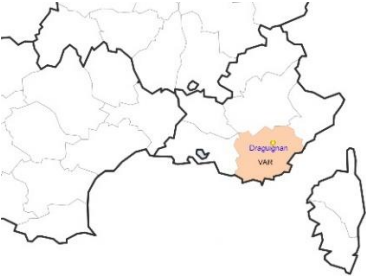

DICRIM		
ELEMENTS REMARQUABLES		A AMELIORER
<p>Les plus grandes crues de l'Aude remontent au cours des deux derniers siècles, ont été cotées et classées (B1) dans l'Inde et Octobre 1942. Les dernières inondations de 1902, 1916, 1918, 1919 ont entraîné pour la commune la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.</p> <p>Comment se manifeste-t-elle ?</p> <p>Elle peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un débordement des rives; - une remontée de la nappe phréatique; - une stagnation des eaux stagnantes; - une rupture d'une substruction et/ou d'une digue. <p>L'ampleur de l'inondation est fonction de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intensité et la durée des précipitations; 2. Le relief et la pente du terrain; 3. La nature et l'état des sols; 4. La présence ou l'absence de collecteur des eaux; 5. La configuration topographique des lieux. <p>Les débordements apparaissent cour en début de l'onde de 400 m/s en cas de crue de 100 m/s et l'inondation a priori de 500 m/s environ. Les débordements entre CUXAC et COURSAN commencent à se produire au seuil gauche. Au-delà de 2000 m/s, SAULLES est envahie par les eaux qui franchissent le canal de gauchet et débordent dans la plaine au Nord de CUXAC, pour rejoindre la plaine de COURSAN, avant de rentrer village.</p> <p>MESURES PRISES PAR LA COMMUNE</p> <p>Prévention pour l'ensemble du territoire communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vote de l'article 9 1 1 1 2 du code de l'urbanisme qui permet de refuser le permis de construire ou de l'inscrire aux règles de dérogation spéciales, si les caractéristiques de son usage affectif ou ses dimensions sont de nature à porter atteinte à la sécurité publique. - Le plan d'occupation des sols - POS - identifie les secteurs inondables par l'Aude tout de leur nature et expose diverses mesures. - Signature d'une convention entre la Commune et l'Etat et du Département pour la participation et la modernisation de réseau d'annonce des crues assuré par la Direction Départementale de l'Équipement - DDE. - Réhabilitation préventive du Réseau des canaux de la Commune dans le cadre de travaux des bords rive droite, afin de permettre une évacuation plus rapide des eaux de submersion vers la mer. <p>Plan de Prévention des Inondations - Programme de travaux prioritaires pour favoriser l'évacuation des eaux pluviales.</p>	<p>Doc de 5 pages A4 en N/B traitant exclusivement du risque inondation, sans illustration, mais assez complet avec, outre le mot du maire et une introduction, la présentation du risque dans la commune, l'histoire du risque, des mesures de prévention et de protection très détaillées et des consignes de sécurité.</p>	<p>Pas de carte</p> <p>Mettre à jour le doc en incluant le risque sismique</p>
DICRIM adressé à toute la population vers 2007.		

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Pas d'affiche

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique ciblée plutôt sur le secteur restant concerné par une crue centennale (depuis la construction de la digue en 2014), avec le Sous-Préfet, annoncée par panneaux lumineux, site internet, PQR, boitage ciblé : faible participation - Réunion avec référent de quartier - Exercice PCS-PPMS inondation brutale avec la préfecture en 2016 avec transmission de l'alerte à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les RM par le biais du BM


SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Travaux-sécurité/ Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médialert avec accès à la fiche d'inscription à renvoyer à la mairie - Voisins vigilants <p>Accueil/Urbanisme/PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien avec Préfecture de l'Aude pour PPR Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre plus d'information RM en ligne. La mairie prévoit de mettre en ligne DICRIM et PCS. - Inscription et désinscription à Médialert en ligne

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER

	<h1>DRAGUIGNAN</h1>	
	<h2>VAR</h2>	

Contact : Monsieur JUBLOT, DGS

<p>Nombre d'habitants : 36 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 9/17 Evènements mortels : crues Naturby et Argens en juin 2010 ont fait 11 morts à Draguignan avec 2 mètres d'eau dans certaines rues</p>	<p>TRI : Est Var PAPI : d'intention de l'Argens DICRIM : 2013, 2017 PCS : oui PPMS : 35 PFMS :</p>
--	---

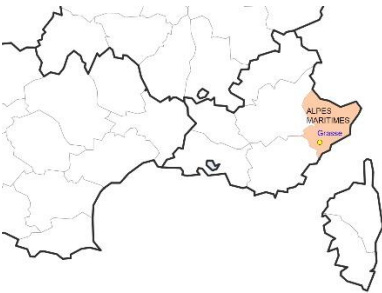

DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
 <p>Doc de 20 pages très communiquant, illustré, intégrant risques sanitaires et canicule, rappelant la catastrophe de 2010...</p>	<p>Pas de carte alors qu'il y a des cartes très détaillées dans PCS avec les enjeux plus spécifiques. Ce point va être repensé car il y a un vrai désir de transparence et d'information. En effet la ville a été très traumatisée par la catastrophe de 2010 et il y a une forte implication de Monsieur le Maire autour des RM.</p>
<p>LES BONS REFLEXES</p> <p>CE QU'IL FAUT FAIRE...</p> <ul style="list-style-type: none"> SE METTRE A L'ABRI Monter dans les étages à pieds, ne surtout pas prendre d'ascenseur. COUPER LE GAZ ET L'ELECTRICITE. ECOUTER LA RADIO. <p>CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...</p> <ul style="list-style-type: none"> NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE OU A LA CRECHE Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité. D'une manière générale ne vous déplacez pas. NE PAS TELEPHONER Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles. NE PAS UTILISER LES VEHICULES Laisser les voies de circulation libres pour les secours. 	<p>- ... et surtout axé sur les bons réflexes - Info sur la téléalerte municipale en dernière page.</p>
<p>Tirage 23 000 exemplaires, boitage à tous les foyers avec le BM, distribution plus ciblée dans zones à risques et ERP communaux.</p>	<p>Pas de lien direct avec le DICRIM sur le site. Il est téléchargeable mais uniquement par Zoom/Téléchargement/201701 DICRIM. Le lien va être mis.</p>

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Pas d'affichage

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Réunions de quartier (2 fois par an) de sensibilisation autour du risque inondation avec la présence de Monsieur le Maire.	

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vie quotidienne/Urgences et risques majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RM et coordonnées d'urgence avec un rappel de ce qu'il faut faire ou pas de façon générale et risque par risque. On retrouve ensuite tous les numéros d'urgence 112, Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie mais aussi Femmes battues, Enfance Maltraitée... <p>Accueil/Vie quotidienne/Alerte SMS RM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'inscription à la téléalerte en ligne <p>Accueil/Vie quotidienne/Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPR inondation 	Faire un site avec un onglet plus spécifique RM avec les bons réflexes, le DICRIM, la fiche d'inscription téléalerte.

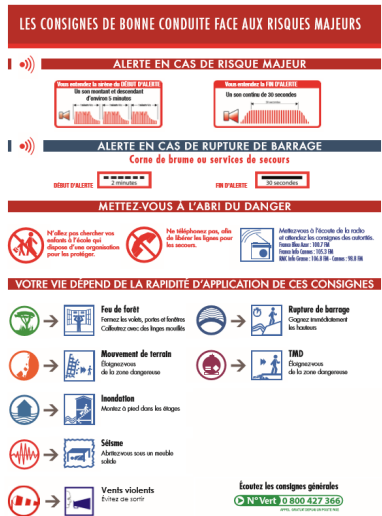
REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
- 15 repères de crues de 2010 sur la commune	

	<h1>GRASSE</h1>	
	<h1>ALPES MARITIMES</h1>	

Contact : Monsieur TATIN, Cellule Prévention des Risques

<p>Nombre d'habitants : 51 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Rad, Ind, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 18/33 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : Nice, Cannes, Mandelieu PAPI : d'intention Siagne-Béal DICRIM : 2010, 2014, 2017 PCS : 2017 PPMS : 23 PFMS :</p>
---	--

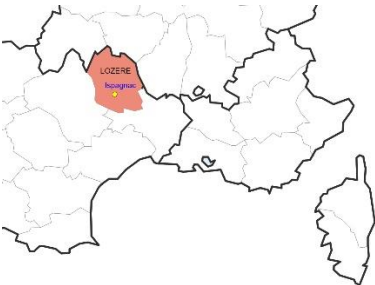
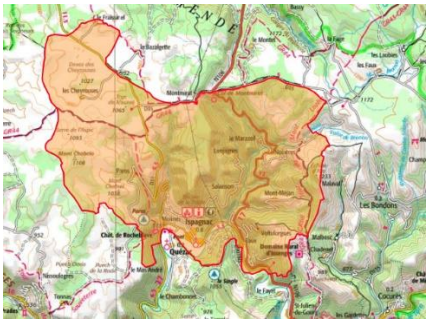
DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Doc de 20 p communicant, illustré, avec les mesures de prévention, prévision et protection prises sur la commune pour chaque risque, les consignes en cas de... illustrées des anciennes affiches par aléa</p>
	<p>En fin de doc, 2 p très bien faites sur le Plan Familial de Mise en Sécurité.</p>
<p>Tirage 1 000 exemplaires, laissé à la consultation et à disposition dans les établissements de la commune (mairie...).</p> <p>Le DICRIM de Grasse a servi de maquette pour la réalisation par l'Agglo (avec le Cyrès) des 23 DICRIM des communes du Pays de Grasse.</p>	

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
 <p>LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS</p> <p>ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR</p> <p>ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE</p> <p>METTES-VOUS A L'ABRI DU DANGER</p> <p>VOITRE VIE DEPEND DE LA RAPIDITE D'APPLICATION DE CES CONSIGNES</p> <p>Feu de forêt, Mouvement de terrain, Inondation, Séisme, Vents violents</p> <p>Consignes de bonne conduite aux RM figurant dans le DICRIM</p>	<p>Pas d'affichage alors que la fiche ci-contre pourrait tout à fait servir d'affiche ; raisons invoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si c'était tout à fait inenvisageable sous l'ancienne équipe, il y a encore quelques réticences avec la nouvelle : - on s'est toujours débrouillé sans, - un discours alarmiste peut faire peur, - rôle de chacun dans l'affichage pas clair entre l'Etat, le maire, le propriétaire <p>... alors que toute la campagne Vigipirate a été réalisée avec impression, plastification des affiches par la mairie, plan d'affichage avec répertoire complet de tous les établissements, fourniture de l'affiche pour tous les ERP communaux et fourniture ou téléchargement pour les autres.</p>

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Prochaine réunion d'information au Plan de Grasse (zone la plus exposée aux crues cévenoles) avec Monsieur le Maire, des ingénieurs hydrauliques et le Syndicat Intercommunal de Siagne, afin de</p> <ul style="list-style-type: none"> - remettre le kit d'information sur le risque inondation - réactiver la mémoire du risque - faire connaître le système d'appel en nombre SISA. 	<p>Utiliser les différents supports, site mairie, BM... et les différentes actions menées avec les écoles à l'occasion d'exercices PPMS, PCS... pour communiquer.</p> <p>Mener des actions de communication avec l'Agglo.</p>

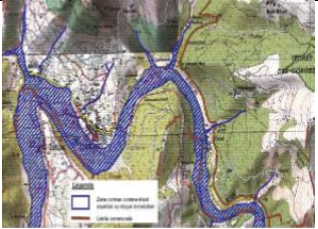
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vie quotidienne/Sécurité/Prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DICRIM (à télécharger ou consulter) - Formulaire d'inscription au service de diffusion d'alerte et d'information crue. 	

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Au Plan de Grasse, Grand Vallon, Vallon St Antoine ...</p>	

	<h1>ISPAGNAC</h1>	
	<h1>LOZERE</h1>	

Contact : Monsieur VIEILLEDENT, Maire d'Ispagnac

<p>Nombre d'habitants : 900 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S2, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 3/4 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : PAPI : non ?, d'intention du bassin du Lot DICRIM : 2008, 2010 PCS : 2011 PPMS : 1 PFMS :</p>
--	---

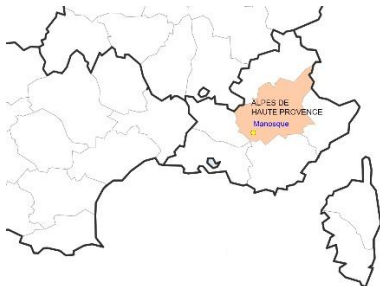

DICRIM		A AMELIORER
ELEMENTS REMARQUABLES		
<p style="text-align: center;">Document Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)</p> <p style="text-align: center;">Commune d'ISPAGNAC 48320 LOZERE</p> <p><i>Maitre-Motrice:</i></p> <p>Comme beaucoup de communes, Ispagnac est concerné par plusieurs risques majeurs, d'où la nécessité de présenter un DICRIM pour la population prise face aux difficultés qui pourraient survenir.</p> <p>Les plans suivants ont eu plusieurs communes inondées du Tarn ou la chute du rocher qui s'est produite sur l'axe routier de la commune.</p> <p>Pour des raisons de cet ordre ou autres, il nous fait disposer d'un document qui informe tous les habitants, et notamment les nouveaux résidents, à leur arrivée dans la commune.</p> <p>Espérons que vous lirez attentivement ce dossier qui a été établi dans l'intérêt de tous.</p> <p style="text-align: right;">Michel VIEILLEDENT Maire d'Ispagnac</p> <p>Le risque majeur :</p> <p>Le risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande portée car touchant des enjeux importants. C'est un événement où un seul accident engendre de nombreux victimes ou de nombreux dégâts matériels ou même de graves dommages à l'environnement.</p> <p>L'information prioritaire :</p> <p>Elle est placée sous l'autorité du Préfet et du Maire.</p> <p>Elle consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur son territoire de vie, de travail ou de vacances.</p> <p>Le DICRIM est établi par le Maire.</p> <p>Il reprend les informations transmises par le préfet.</p> <p>Il indique les mesures de prévention, de protection ou de surveillance dépendant des risques majeurs pouvant affecter la commune. Ces mesures comprennent les consignes de sécurité et sont illustrées sur plan ou sur vidéo de la carte.</p> <p>Ce document est destiné à sensibiliser et informer la population. Il n'a pas un caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers.</p>	<p>Doc de 12 p en N/B, avec quelques illustrations en couleur, mais avec toutes les informations concernant chaque risque : définition, prévention avec enjeux concernés, protection, conduites à tenir et carte en couleur</p>	
	<p>Zones du risque inondation liées aux crues du Tarn définies dans le texte et sur la carte</p>	
DICRIM disponible à la consultation en mairie		

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas d'affiche Pas d'immeuble à usage d'habitation de plus de 15 logements, quelques ERP de plus de 50 personnes. Monsieur le Maire va se renseigner pour récupérer l'affiche réglementaire.</p>

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas de campagne spécifique Monsieur le Maire va intégrer une Brève dans le BM annuel qui va paraître pour rappeler que le DICRIM est consultable en mairie. Et l'année prochaine il fera un article sur les risques et l'information préventive.</p>


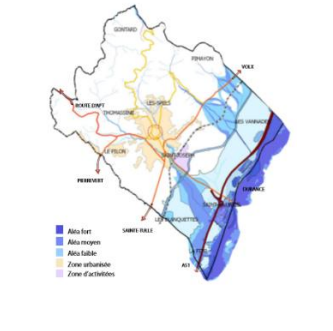
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vie Municipale : - DICRIM (à télécharger)</p>	


REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas de repère de crues ou des PHEC</p>


	<h1>MANOSQUE</h1>	
<h1>ALPES de HAUTE PROVENCE</h1>		

Contact : Madame FRATELLO, cellule Prévention des risques à la mairie et à l'Agglo (DLVA)

<p>Nombre d'habitants : 22 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S4, Rad, Ind, Bar, Nucl, Tmd, Mines Nombre de Cat Nat inondation/ total : 7/22 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : non DICRIM : 1999, 2013 PCS : 2010 PPMS : 14/14 PFMS :</p>
--	---

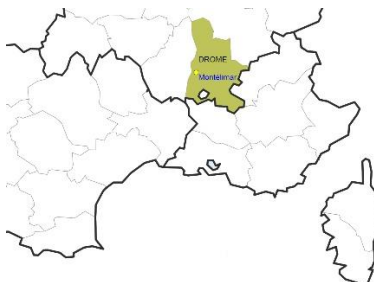
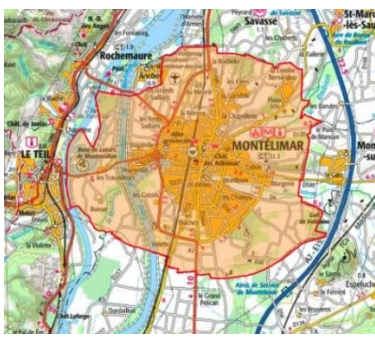
DICRIM		
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER	
	<p>Doc de 28 pages très communiquant, complet, clair, agréable à lire avec pour chaque risque : définition, un volet « ça s'est déjà produit », le risque sur la commune (les tirets sont remplacés par l'aléogram correspondant), les mesures de sauvegarde, de prévention, prévision, protection, un rappel sur la réglementation, l'alerte et les bons réflexes</p>	
	<p>Cartes de bonne qualité bien que les enjeux soient représentés succinctement (limites zones urbanisées, zones d'activités). Pour le risque industriel le périmètre PPI est dessiné.</p>	
<p>DICRIM à la consultation en mairie, aux services techniques ; envoyé à certains ERP (écoles, hôpitaux, ERP municipaux...) et sur demande. Le DICRIM de Manosque a servi et continue à servir de maquette pour l'élaboration par l'Agglo des 26 DICRIM de DLVA, même pour des communes qui n'y étaient pas obligées, les maires se motivant entre eux à l'occasion de réunions organisées par l'Agglo.</p>		

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Affiche multirisque intégrée à la fin du DICRIM et que chaque commune de l'Agglo peut personnaliser en modifiant les aléas présents sur la commune et les N° d'urgence.</p> <p>Certaines communes l'ont affichée dans les ERP (envoyée ou donnée par porte à porte).</p>
	<p>Pour Manosque l'affiche n'a pas encore été mise en place car elle doit être modifiée.</p> <p>Le plan d'affichage concernera les ERP de grande capacité, communaux ou non et l'affiche sera remise en main propre par Mme FRATELLO afin de sensibiliser le gestionnaire à sa pose et à son maintien.</p>

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Plaquette d'info recto/verso réalisée par l'Agglo et éditée à raison d'1 exemplaire par foyer pour l'ensemble de l'Agglo.</p> <p>Certaines communes ont laissé la plaquette à l'accueil, d'autres l'ont distribuée dans les boîtes aux lettres, d'autres l'ont jointe au BM.</p> <p>Bons retours.</p>
<p>A Oraison, une campagne d'information sur le risque inondation avec kit inondation, expo et vidéo a été organisée avec l'aide du Cypres : faible participation par rapport aux attentes</p>	<p>A Manosque, quelques réticences à faire des réunions d'information et à mettre en place un système d'alerte des populations ; raisons invoquées : peur que cela effraie la population</p>
<p>A Manosque, les actions de communication se font plus par le site de la ville et les réseaux sociaux</p>	


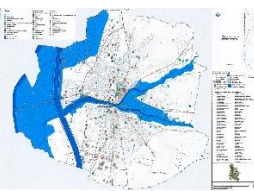
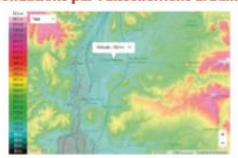
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vivre à Manosque/Prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DICRIM (à télécharger) et plaquette sur les bons reflexes - Informations reconnaissance sinistres, catastrophes et calamités 	

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas de repères de crues ou des PHEC. A ce propos Mme FRATELLO souhaiterait encore améliorer la communication et la collaboration entre la ville, la Préfecture et la DDT (outils disponibles, retours d'expérience sur des actions déjà entreprises). Se sent parfois un peu seule notamment sur la pose des repères de crues et des PHEC.</p>

	<h1>MONTELMAR</h1>	
<h1>DROME</h1>		

Contact : Madame BUTZERIN, service DGS

<p>Nombre d'habitants : 35 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Nucl, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 15/16 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : Montélimar PAPI : non DICRIM : 2000, 2012, 2017 PCS : 2013, 2017 PPMS : 8/8 PFMS :</p>
---	--


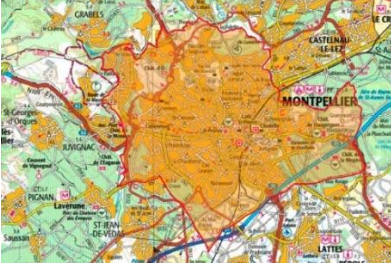
DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
 <p>Doc de 20 pages, communicant, très lisible avec pour chaque risque : définition, histoire dans la commune et les bons réflexes. 2 pages sur le risque attentat avec l'affiche nationale.</p>	
 <p>Alors que les cartes du PCS, version destinée au public et téléchargeable sur le site, sont très claires et renseignées...</p>	<p>Inondations par ruissellement urbain</p>  <p>... pas de cartes dans le DICRIM hormis cette carte de la topographie de Montélimar. Explication donnée : on voulait un document ludique, facilement compréhensible par la population.</p>
DICRIM à la consultation en mairie et sur le site	

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Pas d'affiche ni de plan d'affichage

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Quelques communications par le BM sur les comprimés d'iode, la prévention canicule ...	Faire des actions d'information sur les RM, au moins une fois tous les 2 ans par BM, réunions, actions Education nationale ...



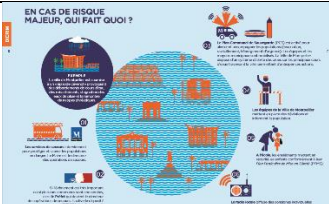
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Vivre à Montélimar/Sécurité/Prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DICRIM (à télécharger) - PCS public - Alerte nucléaire : Plaquette « Je sais quoi faire » - Les dangers du monoxyde de carbone : dépliant Co 	


REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER



	<h1>MONTPELLIER</h1>	
	<h2>HERAULT</h2>	







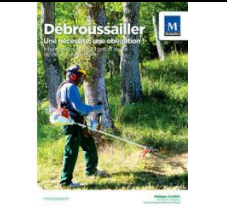
Contact : Monsieur DUBIEZ, responsable du service sécurité civile







<p>Nombre d'habitants : 275 000 Risques majeurs : I, Fdf, S2, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 16/25 Evènements mortels : 2 personnes décédées le 23 août 2015 (voiture ayant franchi une voie immergée par un cours d'eau en crue)</p>	<p>TRI : Oui PAPI : porté par le SyBLE (Lez, Mosson, étangs palavassiens) DICRIM : 2005, 2012, 2015, 2017 PCS : oui (révision en décembre 2016) PPMS : 125/125 des écoles municipales PFMS :</p>
---	---


DICRIM		
	ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Doc de 28 pages A5 communiquant avec pour chaque risque : le phénomène et ses conséquences (sans un rappel historique des événements passés), les mesures de prévention et de protection, les consignes générales et spécifiques et une carte.</p>	
	<p>Sur la carte du risque inondation figurent les emplacements des repères de crues existants et des PHEC, de même que les voies pouvant être fermées à la population en période de submersion.</p>	<p>Malheureusement la carte (avec aléa et enjeux) est peu lisible car trop petite. Prévision en 2018 d'avoir une carte interactive sur le site internet.</p>
	<p>Comme éléments intéressants cette double page A5 sur qui fait quoi ...</p> <p>Dans la version 2017 il a été rajouté une double page sur les autres risques : vigipirate, risque sanitaire et cyber risque.</p>	<p>... où il aurait pu être fait mention du PFMS.</p>

	<p>Triptyque permettant d'avoir une vision synthétique (minimum à connaître) : comment suis-je alerté(e) ? Comment m'informer de la situation ? Quelles consignes générales à adopter ? Format papier 3 pages format A5 (une dépliant)</p>	
<p>Communication large à sa sortie et tirage en 10 000 exemplaires en 2015 et en 5 000 en 2017 pour les principaux bâtiments communaux et métropolitains (mairie, mairie de Proximité, hôtel de métropole, maisons pour tous, médiathèque...). Envoi par courrier à la population sur demande. Tout le travail de fond et de mise en forme pour le DICRIM, PCS peut être réutilisé par les petites communes de Montpellier Méditerranée Métropole, qui ne dispose cependant pas de service en interne pour mutualiser.</p>		


AFFICHAGE		
ELEMENTS REMARQUABLES		A AMELIORER
	<p>Sur la base de l'affiche réglementaire, Montpellier a fait sa propre affiche en bleu, divisée en 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les RM avec les aléagrams - Les 3 consignes générales - 2 consignes spécifiques en cas d'inondation 	
	<p>Le site de la commune rappelle aux propriétaires ou gestionnaires d'ERP > 50 p et propriétaires et syndics d'immeubles > 15 logements leur obligation de mettre en place l'affiche à la vue de tous les occupants.</p>	
<p>Le plan d'affichage a été validé en septembre 2017. L'affiche est, soit imprimée et transmise par la mairie à tous les services et ERP communaux et métropolitains, soit téléchargeable pour affichage (note de service interne signée par le DGS mutualisé demandant un affichage dans les locaux à la vue des occupants/public). Un recensement des ERP privés et des entreprises est en cours. Pour les immeubles il existe une banque de données des syndicats, copro, logements sociaux ... Un courrier d'information sera prochainement transmis auprès de ces derniers rappelant les obligations d'affichage. Réunion de présentation auprès des syndicats en réflexion.</p>		
<p>Le suivi de l'affichage sera très difficile (plus de 1 000 ERP hors lotissements)... La commission ERP pourrait vérifier/contrôler la présence de l'affiche dans ces établissements : en cours de réflexion.</p>		

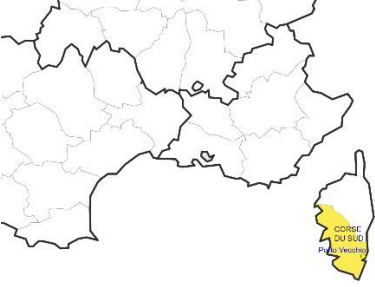

CAMPAGNE D'INFORMATION		
	ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Conférence de presse à l'occasion de la révision du DICRIM en septembre 2015 (mise à jour depuis en juin 2017)	
	Articles dans le journal municipal, en amont période sensible (plan de communication établi). Exemple MNV du mois de septembre 2017.	
	Sensibilisation régulière réseaux sociaux : inscrivez-vous à la Téléalerte, essai nouvelle sirène, ... et reprise communication parallèle journal municipal, presse, actu site internet...	
	Sensibilisation des agents par le journal interne « En commun ». Exemple octobre 2017.	
 	2 Réunions publiques par an à minima sur la prévention des risques majeurs. Présence mairie (élué déléguée, élu de quartier, service sécurité civile...), métropole (élué déléguée, direction eau et assainissement...), et SybLe. Autres réunions axées sur des points particuliers (cours d'eau, sortie du DICRIM...).	
	Plaquette et réunion publique sur l'obligation légale de débroussaillage en prévention du risque incendie de forêt.	

	<p>Actions avec les enfants sur les temps périscolaire et extrascolaire : kit pédagogique permettant le travail par un animateur sur 1 ou 4 ½ journée(s) avec le soutien d'un prestataire extérieur sur les risques, les bons comportements avec remise d'un kit d'information réalisé par la ville (réglette trousse, guide risque pour les jeunes, pochette tous risques...).</p> <p>Près de 3000 kits d'information ont été transmis.</p>  	
	<p>Sensibilisation des scolaires par le Syndicat du bassin du Lez SyBle (43 communes) sur le risque inondation : animation, outils pédagogiques, maquette avec mise en eau²...</p>	*
	<p>Exposition « histoire des crues » du SyBle à l'hôtel de Ville en 2016 et 2017 signalée par site internet, réseaux sociaux et signalétique accueil.</p>	
	<p>Organisation d'un exercice PPMS risque d'inondation auprès de l'ensemble des écoles municipales en mars 2017 en lien avec le SyBle, mairie de Montpellier et direction académique sur temps scolaire/périscolaire. Ce projet a pu aboutir grâce à la subvention accordée par l'Etat auprès du SyBle (avec participation de la mairie de Montpellier) suite appel à projet en 2016 du Ministère de l'environnement pour des actions mobilisatrices et innovantes de formation et d'information des populations sur les risques d'inondation.</p> <p>Sensibilisation importante en amont des personnels et des parents.</p>	

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Site remarquable et très complet.</p>  <p>Accueil/Actions/Sécurité et prévention/RM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les RM sur Montpellier - Quelles consignes de sécurité dois-je respecter ? - Inscription à la téléalerte avec la possibilité de rentrer jusqu'à 7 n° de tél par foyer (Service payé par la commune) - IAL - Comment suis-je alerté ? - DICRIM à télécharger ou consulter 	-






<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser sa déclaration de CATNAT - Pour aller plus loin : <ul style="list-style-type: none"> . Ecole face aux RM (PPMS, Programme de sensibilisation des scolaires, Q/R) . Sécurité civile et les actions communales (Politique de prévention, PCS, Exercice et simulation, Comité de suivi du PCS, Sites d'hébergement d'urgence, Site de proximité de la ville, Doc) . Prévention des risques et urbanisation (PPR, Permis de construire) - Comment m'informer de la situation ? - Démarches et obligations - Affiche communale - Débroussailler son terrain en prévision de risque incendie. <p>Projet dès 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'une carte interactive sur les risques majeurs (avec possibilité de recherche à l'adresse, à la parcelle afin d'avoir une fiche des risques et information/réglementation associée) ; - historique des risques (et CATNAT) ; - banque images... 	
--	--

REPERES DE CRUES		
ELEMENTS REMARQUABLES		A AMELIORER
	<p>20 repères de crues et PHEC reportés dans le DICRIM.</p>	

	<h1>PORTO VECCHIO</h1>	
	<h2>CORSE du SUD</h2>	

Contact : Madame FILIPPI, Service Eau et Assainissement, en charge de la prévention des risques

<p>Nombre d'habitants : 11 000 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, Bar, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 13/13 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : non DICRIM : 2002, 2009 PCS : 2017 PPMS : oui PFMS :</p>
--	---

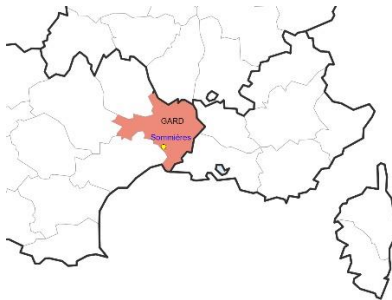

DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
 <p>INONDATION Une inondation est une montée des eaux due ou non rapide due au fait habituellement d'une pluie. On distingue l'inondation de pluvie, l'inondation torrentielle et l'inondation par ruissellement urbain.</p>  <p>Quel risque à Porto-Vecchio ? À Porto-Vecchio, ce risque concerne principalement les cours d'eau naturels : l'Arboreto, l'Arca, le Fiumorone, le Lagomarellu, le ruisseau de Sulu, le ruisseau d'Orgone et les ruisseaux affluents qui traversent leur source dans les reliefs avoisinants. C'est également à surveiller les ruisseaux situés à son cours d'été et certains quartiers de la ville exposés au ruissellement pluvial urbain.</p>  <p>Le savoir-vous ? DÉCEMBRE 2007 : inondations de l'Orca. Coups de libération en eau potable pour une grande partie de la commune.</p>  <p>23 OCTOBRE 2012 : inondations. Evénement tragique par les blessés d'été quatre personnes hospitalisées dans leur véhicule.</p>  <p>8 MARS 2013 : inondations. Inondation partielle dans les routes. Des automobiles coincées par les eaux ont été dévêtées.</p>	<p>Doc de 24 pages, agréable et lisible bien que sans illustration, avec pour chaque risque une rubrique « Le saviez-vous » destinée à rappeler que c'est déjà arrivé, et les bons réflexes face aux risques.</p> <p>Pas de carte ; raisons évoquées : - DICRIM succinct alors qu'il y a de nombreuses cartes dans le PPR Inondation et le PPI avec l'onde de submersion du barrage.</p>
<p>Consultable en mairie uniquement et sur le site.</p> <p>A noter par contre un fort investissement sur le PCS qui s'est imposé à l'épreuve des événements (Pandémie grippale en 2009, coupures d'eau à répétition en 2009, 2010, avec nécessité de recenser les ressources en eau potable et de fournir de l'eau aux bornes incendie des pompiers) : ici tout le monde a vu l'intérêt du PCS, contrairement au DICRIM et à la démarche IP.</p>	<p>Raisons évoquées (la diffusion n'étant pas une obligation légale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrainte budgétaire - RM n'est pas vendeur - défaut de prise de conscience de l'importance de diffuser ces informations. La tendance étant plutôt de penser que c'est à la population de faire la démarche vers l'information - population traumatisée par les inondations et peur de leur rappeler - confusion entre IP et maîtrise de l'urbanisme

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Pas d'affiche ni de plan d'affichage

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Mis à part 2 articles dans le BM sur la mise en place d'échelles de crues et de barrières pour interdire les routes inondées, pas de campagne d'information sur les risques.</p> <p>A l'issue de notre conversation, se rend compte de la nécessité et de l'utilité de la démarche d'IP. Réalise par ailleurs qu'ils perdent aussi auprès de la population le bénéfice du travail effectué par ailleurs notamment sur le PCS.</p> <p>En réflexion pour créer une Cellule risques majeurs en mairie et mettre en place un automate d'appel en 2018.</p>




SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/Repères/Prévention des RM :</p> <p>- DICRIM (à télécharger)</p>	

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
1 en place sur la station de pompage	

	<h1>SOMMIERES</h1>	
<h1>GARD</h1>		

Contact : Monsieur BARTHEZ, DGS

<p>Nombre d'habitants : 4 400 Risques majeurs : I, Fdf, S2, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 10/13 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : Vidourle DICRIM : 2004, 2009, 2017 PCS : 2009 PPMS : oui PFMS :</p>
---	--

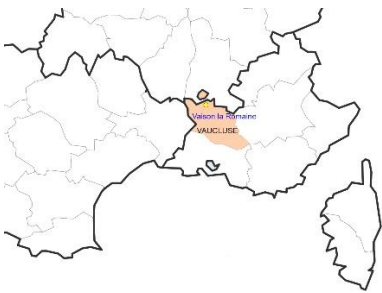
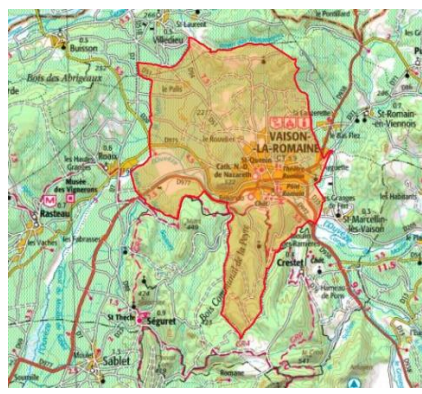
DICRIM		
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER	
	<p>Doc de 6 pages A4 très communicant (belle charte graphique) avec pour chaque risque : définition et consignes de sécurité. En dernière page des consignes générales de sécurité, n° d'urgence, centre d'accueil, liens internet ...</p>	<p>Doc très général sans information spécifique sur l'histoire du risque dans la commune, les zones concernées, les mesures de prévention et de protection prises dans la commune, les hauteurs d'eau, les repères de crues existants... Pas de cartes</p>
		<p>Par exemple 1 seule page traite du risque TMD et du risque Mouvement de terrain. La dernière page présente la ronde des consignes de mise en sécurité (établi par le partenaire, prestataire qui signe sa collaboration en bas de chaque page)...</p>
<p>Tirage en 2 200 exemplaires en 2018 adressés à la mairie, ses annexes, les bâtiments communaux et les principaux établissements publics. Il pourrait être diffusé avec le BM à toute la population.</p>	<p>Le DICRIM sera accessible bientôt sur le site.</p>	

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
L'affiche nationale sur le risque inondation a été placardée de façon temporaire sur les panneaux publicitaires de la commune.	Pas d'affichage réglementaire RM
	Pas de plan d'affichage : cependant il n'y a pas d'immeuble à usage d'habitation de plus de 15 logements. Restent les ERP > 50 personnes communaux et privés.

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Bulletin Municipal a relayé les campagnes nationales inondation-orage et Vigipirate avec les affiches ; a rappelé de se mettre à jour pour la téléalerte par le site internet de la commune ou en venant à la mairie.	
Réunions publiques régulières sur Vidourle, CATNAT, PCS, IAL : annoncées par les panneaux lumineux, la sonorisation de la ville, la PQR et par mail.	
Panneaux lumineux	
Sensibilisations des scolaires par le Syndicat du bassin du Vidourle avec animation.	
En interne, une journée d'information, formation pour la cellule de crise dans le cadre du PCS.	


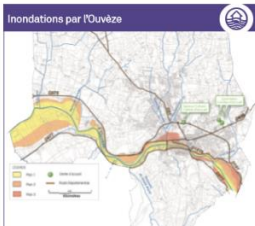
SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/La ville/Risques, prévention, protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alerte Vidourle avec des informations importantes sur : <ul style="list-style-type: none"> . Dès l'alerte météo, la ville se mobilise . Recommandations importantes et spécifiques selon que l'on se trouve ou non en zone inondable, pour les différentes écoles, les transports et les déplacements . Numéros utiles - Accès à la fiche d'inscription Viappel 	


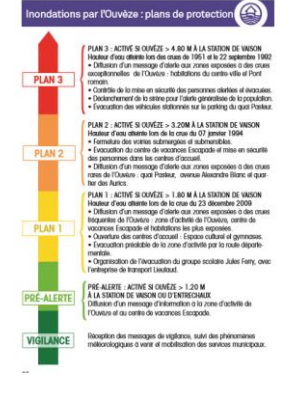

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
5 à 7 repères de crues et PHEC	

	<h1>VAISON la ROMAINE</h1>	
	<h2>VAUCLUSE</h2>	

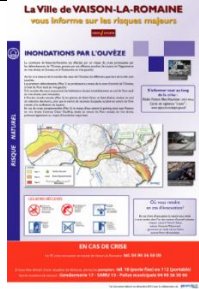
<p>Nombre d'habitants : 6 100 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Rad, Tmd Nombre de Cat Nat inondation/ total : 9/11 Evènements mortels : les inondations catastrophiques du 22 septembre 1992 ont fait 36 victimes sur Vaison.</p>	<p>TRI : Avignon PAPI : Non DICRIM : 2010, 2012 PCS : 2012 PPMS : 4/4 PFMS :</p>
--	---

Contact : Monsieur PERES, DGS

DICRIM		
	ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
 <p>Le risque inondations</p> <p>Le risque dans la commune La commune de Vaison-la-Romaine est exposée à deux types d'inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les inondations de type Risde rapide (Elles proviennent du débordement de l'Ouvèze, grande par ses affluents proches (le Lignon et l'Agagnon) ou directement, le Gervon et le Trépoire ou leur ruisseau). • les inondations de type torrentiel et / ou les retournevents. Lors de fortes pluies, les rivières, vallées qui traversent la zone urbanisée de la commune peuvent générer des inondations rapides. 	<p>Doc de 24 pages A4 très communicant, illustré et très agréable à lire avec pour chaque risque et par exemple pour le risque inondation : le risque dans la commune avec des photos qui rappellent les inondations de 1992, la prise en compte des risques, les impacts sur les enjeux, où se réfugier en cas d'inondation, la liste des repères de crues pour garder la mémoire, les plans de protection pour l'Ouvèze, les inondations torrentielles avec les zones concernées et le dispositif d'alerte. Puis, seulement, les consignes de sécurité avec les bons réflexes sous forme de pictogrammes ancienne version et des cartes.</p>	
	<p>Sur la carte d'excellente qualité du risque inondation sont définis les différents quartiers impactés au fur et à mesure de la montée des eaux selon les 3 phases du plan de protection ainsi que les centres d'accueil.</p>	<p>A noter qu'il n'y a pas de carte mouvement de terrain.</p>

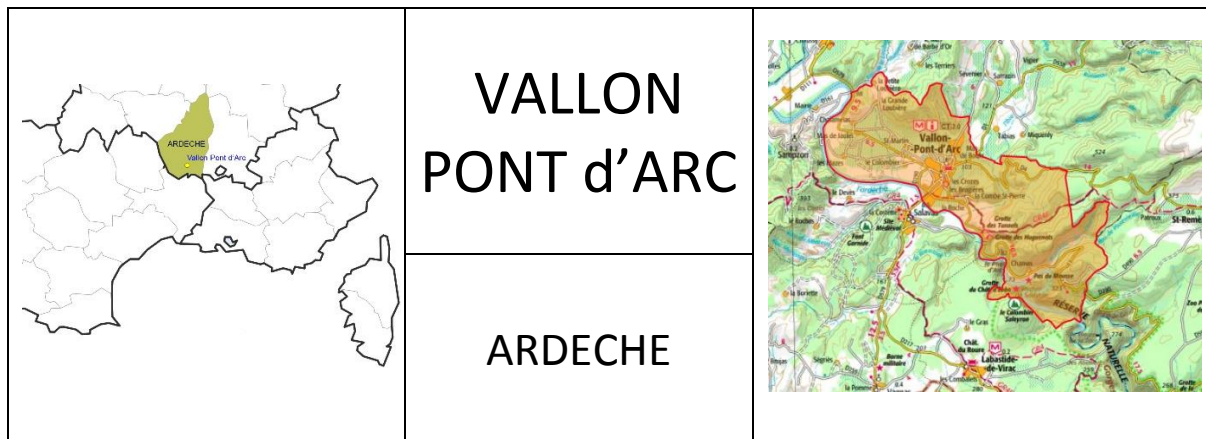
DICRIM (Suite)		
ELEMENTS REMARQUABLES		A AMELIORER
	<p>La liste des repères de crues et le lieu de leur emplacement figurent dans le DICRIM pour « Garder la mémoire des inondations passées »</p>	
	<p>Les différentes phases du plan de protection avec les actions à mener (alerte, évacuation, fermeture des voiries...) sont présentées de façon très claires dans le DICRIM.</p> <p>A noter que dans le PCS et le DICRIM en cours de révision, les différentes phases d'alerte et d'évacuation ne seront plus basées uniquement sur les seules hauteurs d'eau mais tiendront compte également du contexte (météo, imprégnation des sols...) afin d'être au plus proche de la réalité du risque.</p>	
	<p>Les consignes de sécurité figurent sur une page A4 entière avec texte Avant, Pendant, Après et des pictogrammes selon l'ancienne version de l'affiche</p>	
<p>Tirage en 5 000 exemplaires en 2012 adressés à toute la population par boîtage et par le BM mensuel ; DICRIM consultable en mairie et sur le site.</p>		

AFFICHAGE		
ELEMENTS REMARQUABLES		A AMELIORER
		<p>Pas d'affichage ni de plan d'affichage.</p>

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Articles dans le BM de parution mensuel, avec régulièrement et plus particulièrement en période à risque (juin pour les feux de forêt, octobre pour le risque inondation) des informations...	
 <p>Exemples de fiches synthétiques par type de risque (inondations par l'Ouvèze, de type torrentiel/ruissellement, feu de forêt), très bien faites ayant fait l'objet d'une parution dans le BM et actuellement téléchargeables sur le site de la commune.</p>	
Réunions publiques 2 fois par an avec Monsieur le Maire sur des thèmes divers ayant trait à la sécurité au sens large et aux RM. Ces réunions auxquelles participent une centaine de personnes sont annoncées par le BM, les panneaux lumineux et des canaux spécifiques au thème et au public visé.	
2 Panneaux lumineux	
Commémorations à l'occasion des anniversaires de la catastrophe du 22 septembre 1992 (les 2 dernières ont eu lieu en 2012 et 2017) avec participation des élus communaux, départementaux et des représentants de l'Etat : moments de souvenir aux victimes mais aussi pour se rappeler de la réalité du risque, présenter ce qui a été fait (travaux, PCS, PPMS, DICRIM...) et les conduites à tenir.	
Organisation avec les 4 écoles pendant le temps scolaire et périscolaire d'exercice PPMS : déclenchement sur appel de la mairie, évacuation à pied ou en bus vers la salle de mise à l'abri où l'on peut même servir aux enfants des repas froids si l'exercice se joue à l'heure de la cantine.	

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
<p>Accueil/PCS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 4 risques majeurs identifiés par la préfecture : inondation, feu de forêt, séisme, mouvement de terrain, avec pour chaque risque des informations importantes et bien faites ; par exemple pour le risque inondation : les 2 types d'inondation sur la commune, les bons réflexes, Faites-vous connaître (répertoire téléphonique des personnes concernées), liste des repères de crues, et 2 fiches synthétiques présentées ci-dessus. - Le DICRIM à télécharger 	L'inscription ou la mise à jour des données téléphoniques en ligne grâce à une fiche de renseignements pour la téléalerte

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
12 repères de crues listés dans le DICRIM	



Contact : Madame TOMASELLI, service Communication

<p>Nombre d'habitants : 2 300 Risques majeurs : I, Fdf, Mvt, S3, Ind Nombre de Cat Nat inondation/ total : 9/12 Evènements mortels :</p>	<p>TRI : non PAPI : non ? d'intention Ardèche DICRIM : non PCS : 2015 PPMS : ? PFMS :</p>
---	--

DICRIM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>En cours, objectif début 2018. La difficulté c'est que Madame TOMASELLI ne se rappelle pas avoir reçu de la Préfecture DCS, TIM ou PAC et qu'elle est partie du PCS pour faire seule son DICRIM (a pu se procurer des modèles par le Syndicat intercommunal), le rendre communicant, trouver les illustrations, les pictogrammes afin de le diffuser à la population. Donc manque de temps et de soutien.</p>

AFFICHAGE	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	<p>Pas d'affichage</p>

CAMPAGNE D'INFORMATION	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
	Pas d'action particulière

SITE INTERNET COMMUNAL RM	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER
Accueil : - Téléalerte, inscrivez-vous ici - Vigie crue : suivi en direct	

REPERES DE CRUES	
ELEMENTS REMARQUABLES	A AMELIORER

II) ETUDE COMPARATIVE DES DEMARCHES PAR ITEMS

- Nombre d'habitants
- Type de risques majeurs
- Contact communal
- Comparaison réalisation DICRIM/PCS
- DICRIM (aspect quantitatif)
- DICRIM (aspect qualitatif)
- Affichage
- Campagne d'informations
- Contenu du site internet de la commune sur les RM
- Repères de crues et PHEC
- Tableau général

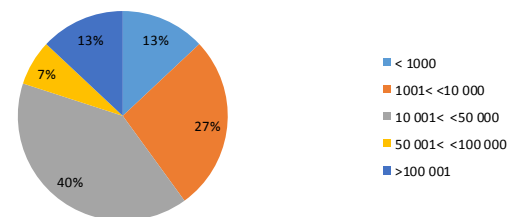
BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

NOMBRE d'HABITANTS

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTPPELLIER		
< 1 000	400	900														2	13%
1001< <10 000			2 300	4 300	4 400	6 100										4	27%
10 001< < 50 000							11 000	12 000	22 000	35 000	36 000	43 000				6	40%
50 001< < 100 000													51 000			1	7%
> 100 001														141 000	257 000	2	13%

NOMBRE d'HABITANTS		
< 1 000	2	13%
1001< <10 000	4	27%
10 001< < 50 000	6	40%
50 001< < 100 000	1	7%
> 100 001	2	13%

Nombre d'habitants par commune



BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

TYPE DE RISQUES MAJEURS

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
INONDATION	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	15	100%
FEU de FORET	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14	93%
MOUVENENT de TERRAIN	x	x	x			x	x	x	x	x	x		x	x		11	73%
SEISME	4	2	3	2	2	3		3	4	3	3		3	4	2	13	87%
AVALANCHE	x															1	7%
RADON	x					x			x				x			4	27%
INDUSTRIEL			x						x			x	x			4	27%
NUCLEAIRE									x	x						2	13%
RUPTURE de BARRAGE							x		x					x		3	20%
TMD		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	12	80%
EXPLOITATION MINES									x							1	7%

TYPE DE RISQUES MAJEURS		
INONDATION	15	100%
FEU de FORET	14	93%
MOUVENENT de TERRAIN	11	73%
SEISME	13	87%
AVALANCHE	1	7%
RADON	4	27%
INDUSTRIEL	4	27%
NUCLEAIRE	2	13%
RUPTURE de BARRAGE	3	20%
TMD	12	80%
EXPLOITATION MINES	1	7%

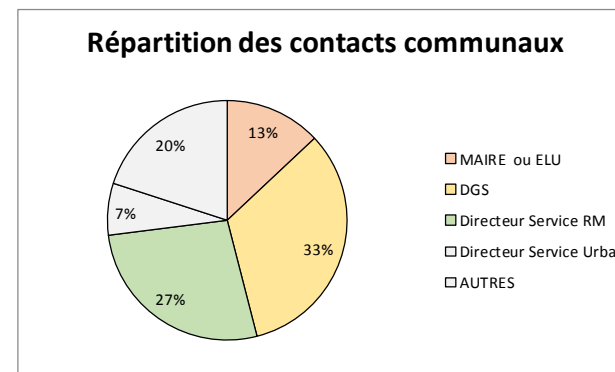
Toutes les communes étudiées sont concernées par le risque INONDATION : PPR I
93% par le risque FEU DE FORET
87% par le SEISME
80% par le TMD
73% par le risque MOUVEMENT DE TERRAIN

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

CONTACT COMMUNAL (par téléphone)

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTEILIMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
MAIRE ou ELU	x	x														2	13%
DGS				x	x	x				x	x					5	33%
Directeur Service RM									x				x	x	x	4	27%
Directeur Service Urba								x								1	7%
AUTRES			x				x					x				3	20%

CONTACT COMMUNAL (par téléphone)		
MAIRE ou ELU	2	13%
DGS	5	33%
Directeur Service RM	4	27%
Directeur Service Urba	1	7%
AUTRES	3	20%



Pour les COMMUNES < 1000 Habitants	Les maires ou élus ont répondu
1 000 < < 10 000 Habitants	Les DGS ont répondu
De 50 000 à > 100 001	Les Directeurs des services RM ont répondu

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

REALISATION DICRIM/PCS

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELIMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTEPELLIER		
DICRIM	(1)	x	(1)	x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	12	80%
PCS	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	14	93%

(1) Pas de DICRIM alors que la commune a un PCS

(2) En Haute Corse en 2012, sur les 236 TIM a réaliser, 145 l'avaient été

REALISATION DICRIM/PCS

DICRIM	12	80%
PCS	14	93%

Hormis BASTIA, sur les 15 étudiées, seules 2 petites communes (de moins de 2 300 habitants) n'ont pas réalisé leur DICRIM, alors qu'elles ont fait leur PCS.

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

DICRIM (Aspect QUANTITATIF) : article L125-10/11 CE

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
DICRIM Réalisé		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	12	80%
DICRIM Consultable Mairie		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	12	80%
DICRIM Consultable Site		x		(1)	(1)	x	x	x	x	x	x		x	x	x	10	67%
DICRIM Edité				x (N/B)		x (5000)		x (15000)	x		x (23000)		x (10000)	x (40000)	x (10000)	8	53%
DICRIM Adressé population				x		x		x			x					4	27%

(1) A venir prochainement

DICRIM (Aspect QUANTITATIF)		
DICRIM Réalisé	12	80%
DICRIM Consultable Mairie	12	80%
DICRIM Consultable Site	10	67%
DICRIM Edité	8	53%
DICRIM Adressé population	4	27%

Tous les DICRIM réalisés (12/15) sont consultables en mairie et le site internet de la commune
(2 vont être mis en ligne très prochainement)

66% des DICRIM réalisés (8/12) ont été édités entre 5 000 et 40 000 exemplaires ;
à noter ARGELES (12 000 habitants) a tiré 15 000 exemplaires et
DRAGUIGNAN (36 000 habitants), 23 000 exemplaires

33% des DICRIM réalisés (4/12) ont été adressés à toute la population
et cela dans les communes de taille moyenne < 36 000 habitants

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

DICRIM (Aspect QUALITATIF)

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTEPELLIER		
NBRE de pages/Format/Coul		12 A4 N/B		5 A4 N/B	6 A4 C	24 A4 C	24 A4 C	20 A4 C	28 A4 C	20 A4 C	20 A4 C		20 A4 C	30 A4 C	28 A5 C		
COMMUNIQUANT, mise en page, illustrations		N/B		N/B	x	xx	(x)	xx	xx	x	x		x	x	x	10	67%
Avec CARTES		x				x			x		(1)		x	x	x	6	40%
CARTES LISIBLES		x				xx			x				x	x		5	33%
CARTE avec ALEA, ENJEUX		x				xx			(x)				x	x	(x)	4	27%
HISTOIRE du RISQUE				x		x	x	x	x	x	x		x			8	53%
Mesures de PREVENTION		x		x		(x)	(x)	x	x				x	x	x	7	47%
Mesures de PROTECTION		x		x		x			x				x	x	x	7	47%
REPERES de crues						x (liste)									x (carte)	2	13%
AFFICHE								x (fiche)							x	2	13%
ALERTE					x	x		x	x	x	x		x	x	x	9	60%
Consignes de PROTECTION		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	12	80%
Plan Familial Mise en Sécurité									x				xx			2	13%
QUI FAIT QUOI ?															xx	1	7%
PCS (Présentation, éléments)						xx		x								2	13%

(1) Pas de cartes dans le DICRIM, alors qu'il y a d'excellentes cartes dans le PCS, également accessible sur internet

DICRIM (Aspect QUALITATIF)		
COMMUNIQUANT, mise en page, illustrations	10	67%
Avec CARTES	6	40%
CARTES LISIBLES	5	33%
CARTE avec ALEA, ENJEUX	4	27%
HISTOIRE du RISQUE	8	53%
Mesures de PREVENTION	7	47%
Mesures de PROTECTION	7	47%
REPERES de crues	2	13%
AFFICHE	2	13%
ALERTE	9	60%
Consignes de PROTECTION	12	80%
Plan Familial Mise en Sécurité	2	13%
QUI FAIT QUOI ?	1	7%
PCS (Présentation, éléments)	2	13%

Tous les DICRIM réalisés (12/15) sont en couleur et communicants, sauf 2 qui sont en N/B (petites communes).
Ils ont en moyenne 24 pages, A4 le plus souvent.

50% des DICRIM réalisés (6/12) ont une carte, lisible dans 83% des cas (5/6),
et avec aléa-enjeux dans 66% (4/6).

66% des DICRIM réalisés (8/12) font référence à l'histoire du risque dans la commune,
58% citent des mesures de prévention et de protection prises dans la commune.

100% des DICRIM réalisés (12/12) parlent des consignes de protection
et 75% (9/12) des moyens d'alerte. Le PFMS est abordé deux fois.

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

AFFICHAGE : article L125-2 et R125-12 à 14 CE

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CELLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTPELLIER		
AFFICHE								(2)	x				(1)	x	x	3	20%
AFFICHE réglementaire																0	0%
AFFICHE sur SITE commune									x					x	x	3	20%
INFO sur site aux propriétaires sur obligation d'afficher														x	x	2	13%
PLAN d'AFFICHAGE													(1)		x	1	7%
AFFICHAGE ERP communaux													(1)	x	x	2	13%
AFFICHAGE partout													(1)			0	0%
Suivi AFFICHAGE																0	0%

(1) Pas d'affiche ni d'affichage RM alors que l'affichage Vigipirate a été fait partout avec impression, plastification, plan d'affichage, fourniture par la mairie ou téléchargement ; de plus une synthèse des consignes de bonne conduite a été réalisée et pourrait tout à fait servir d'affiche.

(2) Une fiche synthétique a été réalisée par la ville et pourrait tout à fait convenir pour l'affiche

AFFICHE	3	20%
AFFICHE réglementaire	0	0%
AFFICHE sur SITE commune	3	20%
INFO sur site aux propriétaires sur obligation d'afficher	2	13%
PLAN d'AFFICHAGE	1	7%
AFFICHAGE ERP municipaux	2	13%
AFFICHAGE partout	0	0%
Suivi AFFICHAGE	0	0%

3 communes sur 15 (20%), dont 2 des plus grosses, ont réalisé leur affiche ; aucune selon le modèle réglementaire. Elles sont téléchargeables sur le site de la commune

2 communes sur 15 (13%), rappellent sur leur site aux propriétaires, gestionnaires ... leur obligation d'affichage

1 commune sur 15 (7%) a réalisé son plan d'affichage

Si l'affichage a été réalisé dans les ERP municipaux pour 2 communes sur 15 (13%), aucune ne l'a réalisé partout.

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

CAMPAGNE D'INFORMATION (non exhaustif) : article L125-2 CE

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTPELLIER		
SITE INTERNET COMMUNAL		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	13	87%
BULLETIN MUNICIPAL	x				x	x		x		x				x	x	7	47%
REUNION PUBLIQUE	x			x	x	x		x			x		x	x	x	9	60%
CONFERENCE de PRESSE															x	1	7%
DEPLIANT, PLAQUETTE									x					x	x	3	20%
PANNEAUX LUMINEUX					x	x								x		3	20%
Avec AGGLO, INTERCOM, SYNDICAT de rivière,	x				x									x	x	4	27%
AUTRES	x(1)				x(2)	x(3)									x(4)	4	27%

(1) Exposition, pièce de théâtre

(2) Journée d'information de la cellule de crise du PCS

(3) Actions de commémoration à l'occasion des 20ème et 25ème anniversaires de la catastrophe du 22 septembre 1992

(4) Actions de sensibilisation périscolaires et scolaires, réseaux sociaux, exposition, exercice PPMS commun aux 125 écoles avec large communication auprès personnels et parents

SITE INTERNET COMMUNAL	13	87%
BULLETIN MUNICIPAL	7	47%
REUNION PUBLIQUE	9	60%
CONFERENCE de PRESSE	1	7%
DEPLIANT, PLAQUETTE	3	20%
PANNEAUX LUMINEUX	3	20%
Avec AGGLO, INTERCOM, SYNDICAT de rivière,	4	27%
AUTRES	4	27%

Mis à part BASTIA, toutes les communes utilisent leur site internet pour transmettre des informations sur le RM (sauf CEILLAC, 400 habitants), et c'est leur principal vecteur de communication (13/15, soit 87%).

En 2ème position, les réunions publiques : 9/15, soit 60%
avec, pour DRAGUIGNAN, MONTPELLIER et VAISON la ROMAINE,
des réunions 2 fois par an, en présence du maire ou de l' élu en charge.

Le BM n'arrive qu'en 3ème position dans 7/15 cas, soit 47%.

A noter, des actions en intercommunalité, dans 4/15 cas, soit 27%.

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

Contenu SITE INTERNET DE LA COMMUNE sur RM

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTPELLIER		
DICRIM		x				x	x	x	x	x	x		x	x	x	10	67%
TELEALERTE (inscription en ligne)			x	x(1)	x			x			x		x	x	x	8	53%
AFFICHE communale														x	x	2	13%
CONSIGNES d'affichage														x	x	2	13%
INFO par RISQUE						x								x	x	3	20%
INFO spécifique					x	x				x				x	x	5	33%
Vigilance METEO, CRUES			x											x	x	3	20%
SIGNAL d'ALERTE														x	x	2	13%
N° d'URGENCE					x						x				x	3	20%
PCS										x					x(2)	2	13%
PPR				x				x			x				x	4	27%
CAT-NAT									x					x	x	3	20%
IAL														x	x	2	12%

(1) La fiche d'inscription est à rapporter renseignée en mairie : pas d'inscription en ligne

(2) Uniquement information sur le PCS qui n'est pas consultable

Contenu SITE INTERNET DE LA COMMUNE sur RM		
DICRIM	10	67%
TELEALERTE (inscription en ligne)	8	53%
AFFICHE communale	2	13%
CONSIGNES d'affichage	2	13%
INFO par RISQUE	3	20%
INFO spécifique	5	33%
Vigilance METEO, CRUES	3	20%
SIGNAL d'ALERTE	2	13%
N° d'URGENCE	3	20%
PCS	2	13%
PPR	4	27%
CAT-NAT	3	20%
IAL	2	12%

Le DICRIM est consultable et téléchargeable dans 10/15 cas soit 67%,
l'inscription à la téléalerte 8/15 fois soit 53%.

Dans 3/15 cas (soit 20%), il n'y a que le DICRIM :
ISPAGNAC, PORTO VECCHIO, MANOSQUE (avec Cat-Nat).

Dans 2/15 cas (soit 13%), il y a uniquement le DICRIM et la téléalerte :
GRASSE et ARGELES (avec PPR).

AIX en PROVENCE et surtout MONTPELLIER
ont un site très complet sur les RM (soit 2/15 cas : 13%).

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

REPERES de CRUES et PHEC

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDECHE	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PYRENEES ORIENTALES	ALPES de HAUTE Provence	DROME	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES du RHONE	HERAULT	TOTAL	%
	CEILLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO Vecchio	ARGELES sur Mer	MANOSQUE	MONTELIMAR	DRAGUIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en Provence	MONTPELLIER		
EXISTANT/RECEUSE	0	0	-	-	5 à 7	12	1	4(1)	0	-	15	-	oui	(2)	20	8	53%
Dans le DICRIM						x								x	x	3	20%

(1): Par ailleurs les laisses de crues ont été photographiées pour garder la mémoire

(2) : Recensement en cours ; en projet, installation de bornes en réalité augmentées le long de l'Arc

REPERES de CRUES et PHEC		
EXISTANT/RECEUSE	8	53%
Dans le DICRIM	3	20%

Dans 8/15 cas (53%) des repères de crues existent sur la commune et sont recensés (ou en cours).

Dans 3/15 cas (20%) ils figurent au DICRIM :
VAISON la ROMAINE, AIX en PROVENCE, MONTPELLIER.

BILAN COMMUNAL de l'INFORMATION PREVENTIVE dans les 15 DEPARTEMENTS de L'ARC MEDITERRANEEN

	HAUTES ALPES	LOZERE	ARDèche	AUDE	GARD	VAUCLUSE	CORSE du SUD	PRENIES ORIENTALES	ALPES de HAUTE PROVENCE	DRôme	VAR	HAUTE CORSE	ALPES MARITIME	BOUCHES RHONE du	HERAULT	TOTAL	%	
	CELLAC	ISPAGNAC	VALLON Pt d'ARC	CLUXAC	SOMMIERES	VAISON la ROMAINE	PORTO VECCHIO	ARGELLES sur MER	MANOSQUE	MONTELMAR	DRAGLIGNAN	BASTIA	GRASSE	AIX en PROVENCE	MONTEPELLIER			
NOMBRE d'HABITANTS																		
<1 000	400	900			4 400	6 100										2	13%	
1001< -<10000			2 300	4 300													4	27%
10 001< -< 50 000								11 000	12 000	22 000	35 000	36 000	43 000				14	93%
50 001< -< 100 000														51 000			6	40%
> 100001															141 000	257 000	2	13%

TYPE DE RISQUES MAJEURS																		
INONDATION	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	15	100%
FEU de FORET	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14	93%
MOUVEMENT de TERRAIN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	11	73%
SEISME	4	2	3	2	2	3		3	4	3			3	4	2		13	87%
AVALANCHE	x																1	7%
RADON	x					x							x				4	27%
INDUSTRIEL			x										x	x			4	27%
NUCLEAIRE										x	x						2	13%
RUPTURE de BARRAGE							x	x						x			3	20%
TMD		x			x	x	x	x		x	x		x	x	x		12	80%
EXPLOITATION MINES									x								1	7%

CONTACT COMMUNAL (par téléphone)																		
MAIRE ou ELU	x	x															2	13%
DGS				x	x	x				x	x						5	33%
Directeur Service RM									x				x	x	x		4	27%
Directeur Service Urba								x									3	20%
AUTRES			x					x				x					3	20%

REALISATION DICRIM/PCS																		
DICRIM	(1)	x	(1)	x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	x	12	80%
PCS		x		x	x	x	x	x	x	x	x	(2)	x	x	x	x	14	93%

(1) Pas de DICRIM alors que la commune a un PCS
 (2) En Haute Corse en 2012, sur les 236 TIM a réaliser, 145 l'avaient été

DICRIM (Aspect QUANTITATIF) - article L125-10/11 CE																		
DICRIM Réalisé		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	12	80%
DICRIM Consultable Maire		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	12	80%
DICRIM Consultable Site		x		(1)	(1)			x	x	x	x		x	x	x	x	10	67%
DICRIM Edité				x(N/B)		x(5000)		x(15000)		x			x(23000)	x(40000)	x(10000)		9	59%
DICRIM Adressé population				x		x		x					x				4	27%

(1) A venir prochainement

DICRIM (Aspect QUALITATIF)																		
NBR de pages/Format/Coul COMMUNIQUANT, mise en page, Illustrations	12 A4 N/B	N/B	5 A4 N/B	6 A4 C	24 A4 C	24 A4 C	24 A4 C	28 A4 C	20 A4 C	20 A4 C	20 A4 C	20 A4 C	30 A4 C	28 A5 C			10	67%
Avec CARTES	x			x	x			x			(1)		x	x	x		6	40%
CARTES LISIBLES	x			x	x			x					x	x	x		5	33%
CARTE avec ALEA, ENJEUX	x			x	x			(x)					x	x	(x)		4	27%
HISTOIRE du RISQUE			x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x		8	53%
Mesures de PREVENTION	x		x	x	(x)	(x)	x	x	x	x			x	x	x		7	47%
Mesures de PROTECTION	x		x	x			x		x				x	x	x		7	47%
REPÈRES de crues					x (liste)										x (carte)		2	13%
AFFICHE							x (fiche)								x		2	13%
ALERTE				x	x	x	x	x	x	x			x	x	x		9	60%
Consignes de PROTECTION	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		12	80%
Plan Familial Mise en Sécurité								x							xx		2	13%
QUI FAIT QUOI ?																xx	1	7%
PCS (Présentation, éléments)						2x		x									2	13%

(1) Pas de cartes dans le DICRIM, alors qu'il y a d'excellentes cartes dans le PCS, également accessible sur internet

AFFICHAGE : article L125-2 et R125-12 à 14 CE																		
AFFICHE							(2)	x				(1)	x	x	x		3	20%
AFFICHE réglementaire									x					x	x	x	0	0%
AFFICHE sur SITE commune														x	x	x	3	20%
INFO sur site aux propriétaires sur obligation d'afficher														x	x	x	2	13%
PLAN d'AFFICHAGE												(1)			x		1	7%
AFFICHAGE ERP communaux												(1)	x	x	x		2	13%
AFFICHAGE partout												(1)					0	0%
Suivi AFFICHAGE																	0	0%

(1) Pas d'affiche ni d'affichage RM alors que l'affichage Vigipirate a été fait partout avec impression, plastification, plan d'affichage, fourniture par la mairie ou téléchargement ; de plus une synthèse des consignes de bonne conduite a été réalisée et pourrait tout à fait servir d'affiche
 (2) Une fiche synthétique a été réalisée par la ville et pourrait tout à fait convenir pour l'affiche

CAMPAGNE D'INFORMATION (non exhaustif) - article L125-2 CE																		
SITE INTERNET COMMUNAL		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13	87%
BULLETIN MUNICIPAL	x				x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	7	47%
REUNION PUBLIQUE	x			x	x	x		x			x		x	x	x		9	60%
CONFERENCE de PRESSE																	1	7%
DEPLIANT, PLAQUETTE									x					x	x		3	20%
PANNEAUX LUMINEUX					x	x								x			3	20%
Avec AGGLO, INTERCOM, SYNDICAT de rivière,		x			x									x	x		4	27%
AUTRES	x(1)			x(2)	x(3)											x(4)	4	27%

(1) Exposition, Pièce de théâtre
 (2) Journée d'information de la cellule de crise du PCS
 (3) Actions de commémoration à l'occasion du 20ème et du 25ème anniversaires de la catastrophe du 22 septembre 1992
 (4) Actions de sensibilisation périscolaires et scolaires, réseaux sociaux, exposition, exercice PPMS commun aux 125 écoles avec large communication auprès personnels et parents

Contenu SITE INTERNET DE LA COMMUNE sur RM																		
DICRIM		x				x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	10	67%
TELEALERTE (inscription en ligne)			x	x(1)	x			x					x	x	x		8	53%
AFFICHE communale													x	x	x		2	13%
CONSIGNES d'affichage													x	x	x		3	20%
INFO par RISQUE					x	x											3	20%
INFO spécifique					x	x				x				x	x		5	33%
Vigilance Météo, CRUES			x											x	x		3	20%
SIGNAL d'ALERTE														x	x		2	13%
N° d'URGENCE					x									x	x		3	20%
PCS															x(2)		2	13%
PPR				x				x			x						4	27%
CAT-NAT									x							x	3	20%
IAL														x	x		2	13%

(1) La fiche d'inscription est à rapporter renseignée en mairie : pas d'inscription en ligne
 (2) Uniquement information sur le PCS qui n'est pas consultable

REPÈRES de CRUES et PHEC																		
EXISTANT/RECENSE	0	0	-	-	5 à 7	12	1	4(1)	0	-	15	-	oui	(2)	20	8	53%	
Dans le DICRIM						x								x	x		3	20%

(1) Par ailleurs les laisses de crues ont été photographiées pour garder la mémoire
 (2) Recensement en cours ; en projet, installation de bornes en réalité augmentées le long de l'Arc

III) EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

A) DICRIM

- 1) Exemples de DICRIM communiquant et complet
- 2) Exemple de DICRIM en N/B mais complet
- 3) Exemples de cartes de bonne qualité
- 4) Exemple de PFMS
- 5) Exemple de fiche de débroussaillage
- 6) Exemple de fiche PCS
- 7) Exemples de localisation des repères de crues
- 8) Exemples de fiche « Qui fait quoi ? »
- 9) Exemples de fiche synthétique

B) AFFICHAGE

- 1) Exemples d'affiches
- 2) Exemples d'information sur le site communal concernant l'affichage

C) CAMPAGNE D'INFORMATION

- 1) Réunions publiques
- 2) Commémoration
- 3) Bulletin municipal
- 4) Fiches synthétiques et plaquettes d'information
- 5) Actions avec les enfants sur le temps scolaire et périscolaire
 - Sensibilisation
 - Exercice PPMS
- 6) Actions avec l'intercommunalité (Syndicat, Agglo, Parc Naturel)
- 7) Autres actions de communication

A) DICRIM

1) Exemples de DICRIM communiquant et complet

a) VAISON-la-ROMAINE (6 100 habitants)

inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, séismes : les consignes à suivre

document d'information communal sur les risques majeurs

dicrim

vaison-la-romaine

Document à conserver

Le risque inondations

Le risque dans la commune

La commune de Vaison-la-Romaine est exposée à deux types d'inondations :

- les inondations de type fluvial rapide
- les inondations de type torrentiel et / ou les ruissellements

Elles proviennent du débordement de l'Ouvèze, grossie par ses affluents proches (le Lauzon et l'Aggouarnasse en rive droite, le Grosseau et le Toulourenne en rive gauche).

Lors de fortes pluies, les nombreux vallats qui traversent la zone urbanisée de la commune peuvent générer des inondations urbaines.

Inondations par l'Ouvèze

La prise en compte des risques

La gestion communale des risques d'inondations est basée sur la mobilisation progressive des moyens humains et matériels, en fonction de l'importance de la crise.

Pour faire face à tous les types de situation, le volet « inondation » du plan communal de sauvegarde comporte trois phases (plan 1, plan 2 et plan 3). À chacune d'entre elles, correspondent un niveau d'inondation et les mesures prises par la municipalité pour protéger la population.

Débordement de l'Ouvèze en aval du Pont romain

La mémoire du risque

Crue de l'Ouvèze : quel impact ?

Au fur et à mesure de la montée des eaux de l'Ouvèze, les différents quartiers de la ville sont impactés.

Plan 1 : Les premiers débordements se produisent au niveau de la zone d'activité du quartier Théos, à proximité du Jardin des neuf demoiselles, à l'aval du pont Neuf, en rive droite de l'Ouvèze. Si la montée des eaux se poursuit, les habitations construites juste en aval du pont Neuf, en rive droite, sont menacées.

Plan 2 : l'Ouvèze inonde les plaines de Saint-Véran et Saint-Estève, situées en aval du méandre des Auries, ainsi que le centre de vacances Escapade, localisé en amont du Pont romain, à la confluence du Lauzon.

Plan 3 : le niveau d'eau atteint le parking situé quai Pasteur, en rive droite. L'avenue César Geoffroy, située en amont du Pont romain en rive droite de la rivière présente également un risque d'inondation important lors de crues exceptionnelles de l'Ouvèze.

Garder la mémoire des inondations passées

Des repères de crues fixés sur certaines constructions rappellent la hauteur des plus hautes eaux connues :

- avenue César Geoffroy, Centre de vacances Escapade (mur extérieur du bâtiment d'accueil)
- avenue César Geoffroy, maison
- Les Bastides
- Pont romain (à l'angle, côté Grand rue)
- place Théodore Aubanel (façade de l'immeuble sis au n°2)
- Grand rue (façade de l'immeuble sis au n°7)
- quai Pasteur (angle de l'avenue Jules Ferry)
- avenue Jules Ferry (façade de l'école Jules Ferry)
- rue Aristide Briand (à l'angle de l'avenue Alexandre Blanc)
- Esplanade Yves Métra, à proximité de la cathédrale N. D. de Nazareth (mur extérieur des toilettes publiques)
- quai de Verdun (façade de la caserne des pompiers, côté Ouvèze)
- avenue Ulysse Fabre, Centre technique municipal (sur la rampe d'accès)
- avenue des Peupliers, ZAC de l'Ouvèze (façade des toilettes publiques)

Où se réfugier en cas d'évacuation ?

En cas d'avis d'évacuation, la mairie vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants :

- Espace culturel Patrick Fabre, avenue François Mitterrand,
- gymnase du stade Ulysse Fabre, avenue Pierre Brossolette.

Les consignes de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Suivre les bulletins d'informations diffusés par France Bleu Vaucluse.
- Attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.

En attendant les secours

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Écouter France Bleu Vaucluse pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

• Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.

• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

• Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

• Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.

• Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.

• Ne pas s'approcher des vallats et des ravins.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie, pour préserver votre santé.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

LES BONS RÉFLEXES

- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- Écoutez France Bleu Vaucluse pour connaître les consignes des autorités.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.
- Montez à pied dans les étages.

Risque feu de forêt à Vaison-la-Romaine

LÉGENDE

- Zone exposée à un risque faible de feu de forêt
- Zone exposée à un risque moyen de feu de forêt
- Zone exposée à un risque fort de feu de forêt
- Centre d'accueil
- Roads Départementales

Les quartiers progressivement impactés, les centres d'accueil, les repères de crues

Des consignes de sécurité claires et détaillées

Des cartes de qualité

b) MANOSQUE (22 000 habitants)


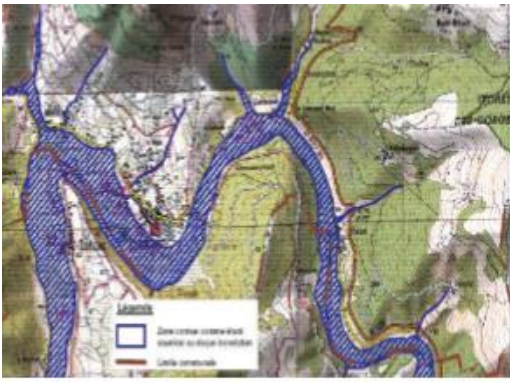
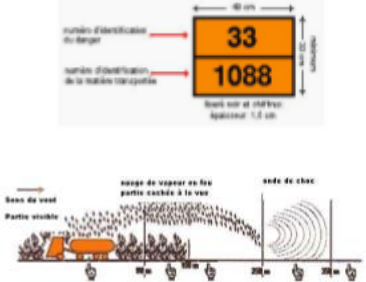
<p>DICRIM 2013</p> <p>DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS</p> <p>Manosque</p>	<p>Manosque DICRIM 2013</p> <p>L'INONDATION</p> <p>Le risque inondation est le croisement entre l'aléa naturel hydrologique et les enjeux humains. L'homme s'installe dans les espaces de liberté des cours d'eau pour l'agriculture, l'industrie ou le logement. Il s'expose alors à l'aléa.</p> <p>CA S'EST DÉJÀ PRODUIT</p> <p>De grands crues ont fortement impacté les Manosquains en 1960, 1991, 1993, 1994 et 2011.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ?</p> <p>Les crues majeures sont engendrées par débordement de cours d'eau, dont 16,8 en moyenne.</p> <p>Le risque sur la commune</p> <p>Située sur le bassin versant de la Moyenne Durance, Manosque est exposée sur son ensemble par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Durance, engendrant le barrage de Serre-Ponçon Les affluents de la Durance Le Canal de Manosque Le Canal d'Est Le Canal de Brillanne <p>Les types d'inondation sont alors possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> CRUE D'ORIGINE NATURELLE (aléa rapide et puissant) INONDATIONS DE PLUVE (aléa moyen et progressif) BURST (ALÉA NUISANCE URBAINES) : débordement du réseau
<p>LE RISQUE INDUSTRIEL</p> <p>Manosque DICRIM 2013</p> <p>Des cartes avec un aléa précis (ici le rayon du PPI)</p>	<p>Manosque DICRIM 2013</p> <p>LES MESURES DE SAUVEGARDE</p> <p>Prévention / Prévention</p> <p>Les actions à mener sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un Plan de Prévention des Risques Industriels de Manosque (PPRI) qui vise à réduire les risques industriels de Manosque. Un Plan de Prévention des Risques Industriels de Manosque (PPRI) qui vise à réduire les risques industriels de Manosque. Un Plan de Prévention des Risques Industriels de Manosque (PPRI) qui vise à réduire les risques industriels de Manosque. <p>LES BONS REFLEXES</p> <p>AVANT</p> <p>Avant le passage d'un camion ou d'un train, vérifiez que les portes de votre garage sont fermées.</p> <p>PENDANT</p> <p>Ne sortez pas de votre domicile pendant le passage d'un camion ou d'un train.</p> <p>APRES</p> <p>Après le passage d'un camion ou d'un train, vérifiez que les portes de votre garage sont fermées.</p>
<p>Manosque DICRIM 2013</p> <p>QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE CRISE ?</p> <p>POMPIERS - POLICE - GENDARMERIE</p> <p>Le rôle de ces services est de sécuriser l'intervention sur le lieu de l'événement, le poste de commandement opérationnel des secours, dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS), assure la coordination des opérations en relation directe avec le Maire. Ils hébergent les unités spécialisées de secours de secours.</p> <p>LA PREFECTURE</p> <p>Le préfet est le représentant de l'Etat sur le territoire. Il est le garant de la sécurité civile. Il est le garant de la sécurité civile. Il est le garant de la sécurité civile.</p> <p>LES ECOLES</p> <p>Les écoles sont des lieux de rassemblement de la population. Elles sont des lieux de rassemblement de la population. Elles sont des lieux de rassemblement de la population.</p> <p>LA MAIRIE</p> <p>Le Maire ou son représentant, Directeur des Opérations de Secours (DOS), dirige les opérations de secours. Il est le garant de la sécurité civile. Il est le garant de la sécurité civile.</p> <p>LA POPULATION</p> <p>La population est la première concernée en cas de crise. Elle doit être informée et évacuée si nécessaire. Elle doit être informée et évacuée si nécessaire.</p>	<p>Manosque DICRIM 2013</p> <p>Comment réagir face aux risques majeurs</p> <p>LES RISQUES MAJEURS</p> <p>L'INONDATION</p> <p>Le risque inondation est le croisement entre l'aléa naturel hydrologique et les enjeux humains. L'homme s'installe dans les espaces de liberté des cours d'eau pour l'agriculture, l'industrie ou le logement. Il s'expose alors à l'aléa.</p> <p>LE FEU</p> <p>Le feu est un risque majeur qui peut se déclencher à tout moment. Il est le résultat d'une négligence ou d'un accident. Il est le résultat d'une négligence ou d'un accident.</p> <p>LES MOUVEMENTS DE TERRES</p> <p>Les mouvements de terres sont des phénomènes naturels qui peuvent se déclencher à tout moment. Ils sont le résultat d'une négligence ou d'un accident. Ils sont le résultat d'une négligence ou d'un accident.</p> <p>LES RISQUES INDUSTRIELS</p> <p>Les risques industriels sont des phénomènes naturels qui peuvent se déclencher à tout moment. Ils sont le résultat d'une négligence ou d'un accident. Ils sont le résultat d'une négligence ou d'un accident.</p> <p>L'ACCIDENT NUCLEAIRE</p> <p>Un accident nucléaire est un événement qui peut se déclencher à tout moment. Il est le résultat d'une négligence ou d'un accident. Il est le résultat d'une négligence ou d'un accident.</p> <p>LA SECHERESSE</p> <p>La sécheresse est un phénomène naturel qui peut se déclencher à tout moment. Elle est le résultat d'une négligence ou d'un accident. Elle est le résultat d'une négligence ou d'un accident.</p>
<p>Qui fait quoi et en dernier le PFMS</p>	<p>L'affiche</p>

c) ARGELES-sur-MER (12 000 habitants)

<p>Des mesures de prévention très détaillées</p>	<p>2 pages sur le PCS</p>
	<p>MAIS pas de CARTE</p>

2) Exemple de DICRIM en N/B mais complet

a) ISPAGNAC (900 habitants)

<p style="text-align: center;">Document Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)</p> <p style="text-align: center;">Commune d'ISPAGNAC 48320 LOZERE</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Comme beaucoup de communes, Ispagnac est concerné par plusieurs risques majeurs, d'où la nécessité de présenter un DICRIM pour la population puisse bien voir les difficultés qui pourraient survenir.</p> <p>Les plus anciens ont en mémoire certaines inondations du Tarn ou la chute du rocher qui s'est écroulé sur l'ancien réfectoire de Rocheblave.</p> <p>Pour des raisons de cet ordre ou autres, il nous fait disposer d'un document qui informe tous les habitants, et notamment les nouveaux résidents, à leur arrivée dans la commune.</p> <p>J'espère que vous lirez attentivement ce dossier qui a été édité dans l'intérêt de tous.</p> <p style="text-align: right;">Michel VIEILLEDENT Maire d'Ispagnac</p> <p>Le risque majeur</p> <p>Le risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car touchant des enjeux importants. C'est un événement ou un seul accident engendre de nombreuses victimes ou de nombreux dégâts matériels ou encore de graves dommages à l'environnement.</p> <p>L'information préventive</p> <p>Elle est placée sous l'autorité du Préfet et du Maire.</p> <p>Elle consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail ou de vacances.</p> <p>Le DICRIM est établi par le Maire.</p> <p>Il reprend les informations transmises par le préfet.</p> <p>Il indique les mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde répondant aux risques majeurs pouvant affecter la commune. Ces mesures comprennent les consignes de sécurité devant être mises en place en cas de réalisation du risque.</p> <p>Ce document est destiné à sensibiliser et informer la population. Il n'a pas un caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers.</p>	<p>> Prévention</p> <p>Dans la commune, les risques liés aux crues du Tarn sont présents principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au hameau de FAUX jusqu'à la route départementale - au hameau du cammelet Bas pour les maisons les plus proches de la rivière et du ruisseau Beumont, - au camping de l'Aiguebelle et à la bâtisse entre celui-ci et la rivière, au camping rive gauche face au moulin du Tarn - au camping municipal et à celui des Cerisiers - au hameau de Molmes pour les maisons les plus proches de la rivière (Moulin de Pantel, Moulin de Raynal) et les habitations de la rue basse. <p>Le risque est rare mais peut exister au niveau du tuisseau de Sejas dans la traversée de Molmes, de la source jusqu'à la confluence avec le Tarn en cas de précipitation extrêmement abondantes (risque centennal qui impacte les habitations le long du cours d'eau).</p> <p>Ces zones à risque sont identifiées dans le porté à connaissance des risques majeurs établi par les services de la DDE pour le profil des crues du Tarn et de ses affluents dans la Commune.</p> <p>Dans ces zones, les constructions sont interdites.</p> <p>> Protection</p> <p>Il n'existe pas de mesure de protection contre ces phénomènes à caractère torrentiel. Les mesures de protection et d'alerte sont initiées par la Préfecture qui saisit la Commune dont l'équipe municipale est tenue d'informer la population.</p> <p>Les bulletins d'alerte météorologique de Météo France sont communiqués par divers supports d'information, si les conditions l'exigent.</p> 
	<p style="text-align: center;">Définition précise des zones concernées</p>
	 <p>1° Au-delà de 200m, pas de mesure d'alerte.</p>
<p style="text-align: center;">Cartographie en couleur</p>	<p style="text-align: center;">Quelques illustrations en couleur</p>

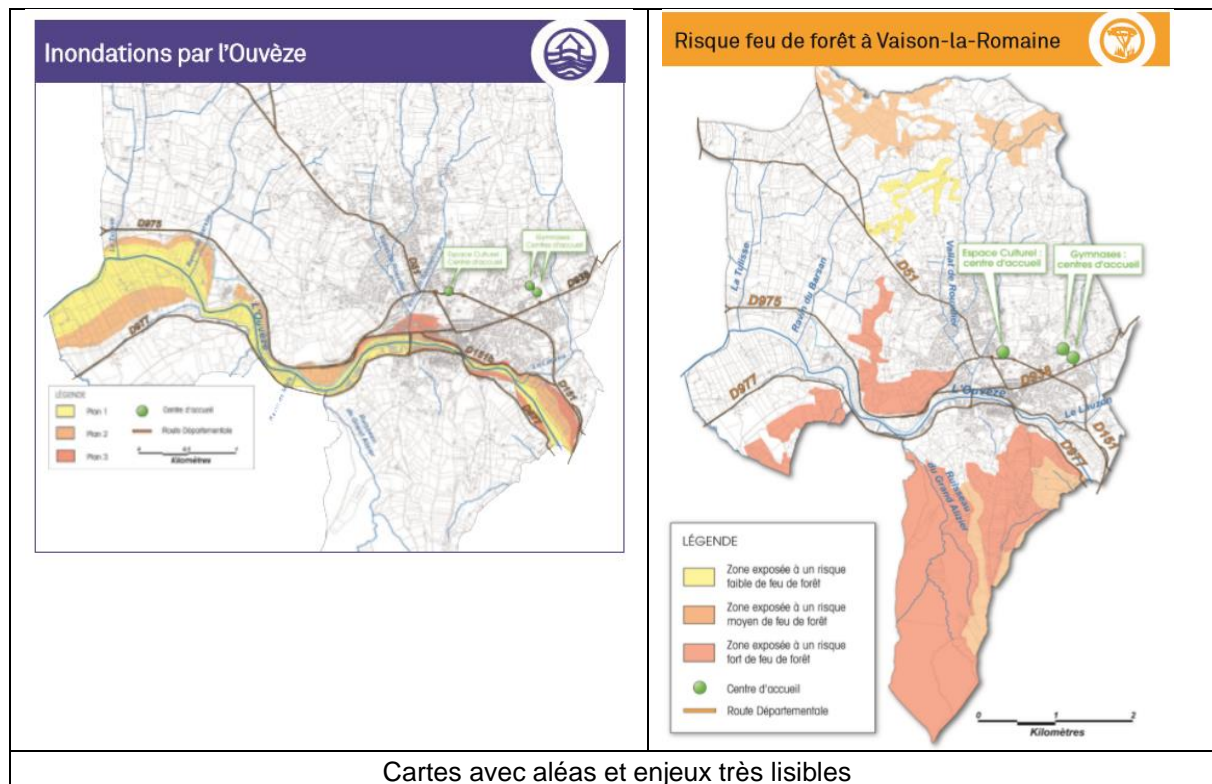
3) Exemples de cartes de bonne qualité

a) AIX-en-PROVENCE (141 000 habitants)



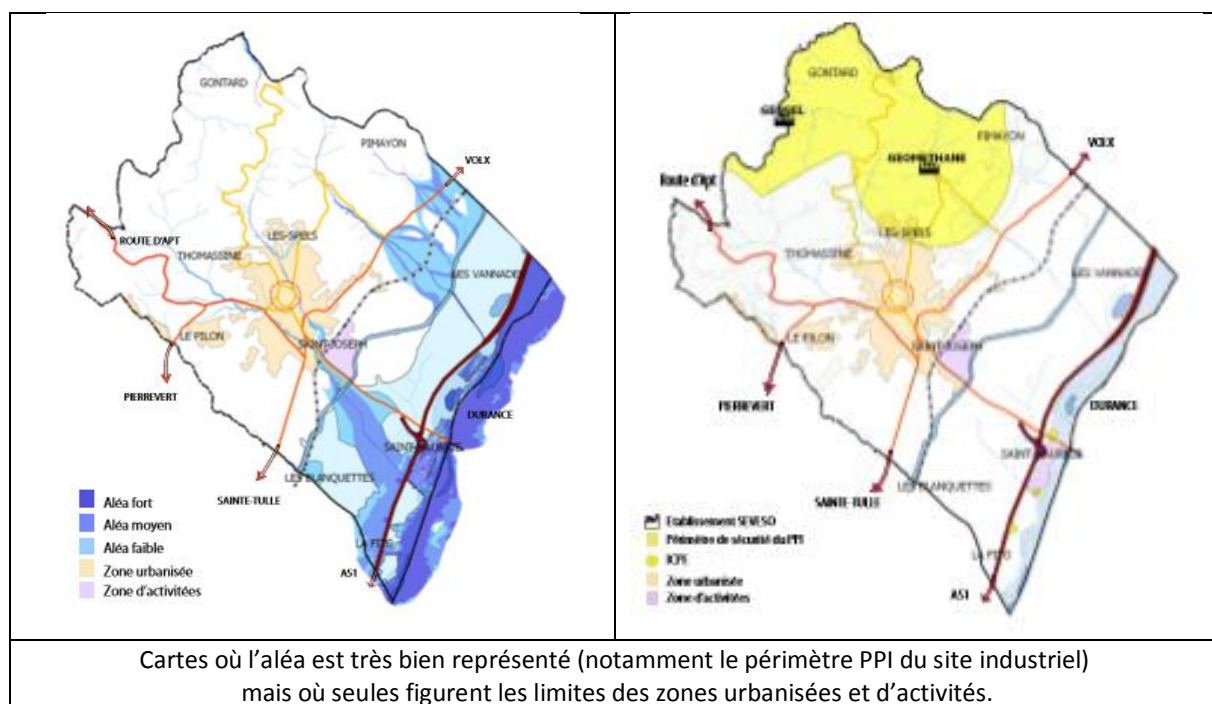
Cartes très lisibles avec aléa et enjeux et pour le risque rupture de barrage (ci-dessus) avec les points de rassemblement en fonction des secteurs.

b) VAISON-la-ROMAINE (6 100 habitants)



Cartes avec aléas et enjeux très lisibles

c) MANOSQUE (22 000 habitants)



Cartes où l'aléa est très bien représenté (notamment le périmètre PPI du site industriel) mais où seules figurent les limites des zones urbanisées et d'activités.

4) Exemple de PFMS

a) GRASSE (51 000 habitants)

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ GRASSE

Protégez vos proches avec le plan familial de mise en sûreté

Face à une catastrophe majeure, vous n'avez pas de temps pour réfléchir et vous serez seul face à trois jours que d'interminables les services de secours.

La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !

1/ Gardez le contact avec vos proches

• Désignez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille, pouvez téléphoner ou envoyer un courriel et leur qui vous pourront habiller temporairement, dans pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.

• Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de contact".

• Faites une liste de ses coordonnées (adresse, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, harmonisez les coordonnées de cette personne à leur établissement scolaire. Répétez-les régulièrement pour vous les faire tenir.

• En cas d'urgence, appelez le numéro de secours de votre téléphone et cochez vos coordonnées afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.

• Il est important d'équiper tous les membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'arrêter de parler, recommencer régulièrement les numéros ou changer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont engagées en situation d'urgence mais, parfois, les courriels persistent à leur destination.

2/ Décidez d'un point de ralliement

• Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement lors de votre domicile vous fera gagner du temps et évitera toute confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont sinistrés.

• Prenez aussi à vos animaux de compagnie qui ne sont pas adreés dans les alertes d'urgence et certains hébergés.

3/ Préparez un kit de survie en cas d'urgence

Qu'en vous demandez d'évacuer votre domicile ou d'y abandonner temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand secours.

• Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (baux ou boîte portable en plastique) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, suffisamment pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart des fournitures à l'heure actuelle. Le kit devrait contenir les articles suivants :

• Les produits d'hygiène, des boîtes alimentaires de certains membres de votre famille (préparations faciles pour nourrir les personnes âgées ou handicapées ou personnes âgées).

• Des articles de premiers soins (pansements, sparadrès, antiseptiques, seronettes, antiparasitaires, seringues de soins, nettoyeur de dents, produits cosmétiques, solution pour douche écuelle, savon-liquide, gants jetables et mouchoirs papiers, tampons de gaze, sous-vêtements, bouillottes à l'eau, ainsi que les médicaments non-ordonnés).

• Des vêtements de rechange (y compris chaussures) pour chaque membre de la famille.

• Des bougies, des allumettes ou un briquet.

• Un sac de couchage ou des couvertures pour chaque membre de la famille.

• Une lampe de poche et des piles.

• Une radio fonctionnant à piles avec des piles de rechange.

• Du ruban adhésif large et une paire de ciseaux.

• Des aliments non périssables ne nécessitant pas de cuisson (à remplacer au cas échéant).

• De l'eau embouteillée.

• Prenez de quoi vous occuper tranquillement. Préférez les jeux ou objets ne produisant pas d'odeur (cartes, etc.).

• Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels.

• Des outils de base (marteau, pinceau, tournevis, divers tournevis et tournevis, gants de travail).

• Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile.

4/ Protégez aussi vos documents importants

Carte d'identité, passeport, carnet de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche), L'identité, carte grise, permis d'inscription, permis, titre de propriété, prescription, acte de mariage, relevés bancaires...

Faites-en des copies et conservez-les dans un endroit sûr.

JANVIER 2017

2 pages très complètes en fin de DICRIM (tiré à 10 000 ex) sur comment élaborer son PFMS.

5) Exemple de fiche de débroussaillage

a) AIX-en-PROVENCE (141 000 habitants)

Le débroussaillage & l'aménagement forestier

La réglementation

Qu'entend-t-on par débroussaillage ?

a La destruction de la végétation herbacée et ligneuse (en bois) basse au ras du sol.

a L'élagage des arbres conservés jusqu'à 2 mètres minimum.

a L'enlèvement des arbres morts dépourvus ou dominés sans avenir.

a L'enlèvement des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier (masse de branches) soit distant d'un autre d'au moins 2 mètres.

a L'enlèvement des branches et des arbres situés à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction.

a L'élimination des troncs, branches et broussailles par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu.

Extrait de l'article 2 de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Votre habitation est-elle concernée ?

Tous les abords, chantiers, travaux et installations de toute nature, situés dans ou à moins de 200 m d'un massif, doivent être débroussaillés. Pour savoir si votre habitation est concernée, vous pouvez consulter la carte des zones de débroussaillage obligatoire affichée à la mairie de votre domicile.

L'emploi du feu ?

Dispositions relatives aux propriétaires et à leurs ayants droit :

Dans les espaces sensibles et en périodes sensibles, il est défendu aux propriétaires de terrains boisés ou non et à leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu sauf dérogation (cf. arrêté préfectoral). Cette interdiction concerne notamment l'usage des barbecues et l'incinération des végétaux.

Dispositions applicables à toute personne :

En périodes sensibles, ainsi qu'en toute période en situation très dangereuse, il est interdit à toute personne de fumer et donc de jeter des mégots dans les espaces sensibles et sur les voies qui les traversent.

L'apport dans ces espaces sensibles, d'allumettes et d'appareils producteurs de feu est interdit. Pour toutes précisions : l'arrêté préfectoral en vigueur est à votre disposition en mairie.

Que risquez-vous ?

Le risque le plus important demeure la destruction de votre habitation par les flammes.

En 2005, dans le département du Var, 62 % des habitations insuffisamment débroussaillées ont été touchées par la fumée tandis que 89 % des maisons correctement débroussaillées ont été sauvées.

Les sanctions pénales.

Les infractions à l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé prescrite par le présent arrêté sont passibles des sanctions prévues par la loi (Code Forestier L.322-4, L.322-9-1, L.322-9-2 et R.322-5-1) assorties de lourdes amendes.

De plus, lors d'un incendie, les propriétaires dont les terrains n'auraient pas été débroussaillés pourront être poursuivis pour avoir favorisé la propagation du feu.

Les actions de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix

Acteur de la prévention... Partenaire de la réparation

Dans le cadre de sa compétence sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers, la Communauté du Pays d'Aix est sollicitée chaque année pour prendre en charge la Restauration des Terrains Incendies (RTI).

Les opérations de Restauration des Terrains Incendies comprennent les actions suivantes :

- Sécurisation des bords de pistes
- Actions sylvicoles et sanitaires (abattage, recépage)
- Lutte contre l'érosion.

Il faut noter que l'intervention publique sur le domaine privé nécessite l'accord préalable des propriétaires, ce qui tend à allonger les délais d'intervention.

La Communauté du Pays d'Aix intervient :

- sur les terrains compris dans le périmètre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)
- sur la base des opérations RTI
- sur des surfaces supérieures à 10 ha d'un seul tenant.

En aucun cas, la Communauté du Pays d'Aix n'apportera de subvention à des propriétaires privés.

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
www.m2p3.com

Double page en fin de DICRIM (tiré à 40 000 ex) réalisée par la Communauté du Pays d'Aix sur les obligations de débroussaillage et l'aménagement forestier.

6) Exemple de fiche PCS

a) ARGELES-sur-MER (12 000 habitants)



Objectif

Approuvé en 2010 et révisé en 2016, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle de la ville, sous la responsabilité du maire. Il planifie les actions des acteurs locaux impliqués dans la gestion de crise (élus, agents municipaux, bénévoles...), en relation avec l'action sur le terrain des principaux acteurs de la sécurité (gendarmerie, sapeurs-pompiers, services de l'Etat...). En fonction de l'ampleur et la gravité du risque majeur, l'autorité préfectorale peut être amenée à « prendre la main » sur la gestion de la crise.

Ce document recense

- la nature des risques ;
- les moyens d'alerte et d'information de la population ;
- les moyens disponibles sur la commune (ravitaillement, modalités d'évacuation, hébergement en lieu sûr de la population) ;
- la répartition des tâches au fur et à mesure que les phases du PCS sont activées. La cellule de crise est organisée selon le schéma suivant en définissant le « qui fait quoi » et « comment faire ».

La structure du PCS

- **DOS** : directeur des opérations de secours (maire/élu chargé du PCS ou préfet ou leur représentant). Il est accompagné des membres de la cellule restreinte (directeur général des services, directeur des services techniques, chef de la police municipale, responsable du service urbanisme, responsable du système d'alerte).
- 4 cellules spécialisées



Organisation communale de crise

VIGILANCE

A ce stade la réflexion s'appuie sur les messages envoyés par la préfecture et les prévisions climatiques émises par la société Predict, une filiale de Météo-France. Une première cellule de vigilance est mise en place. Les actions de prévention sont initiées.

MOBILISATION

L'information de prévention est délivrée via l'automate sur les secteurs concernés. La cellule de crise restreinte est mise en place. Les équipes techniques installent préventivement le matériel (barrières passages à quai, aquabarrème...). La SIHA se mobilise.

ACTIVATION DU PCS

Tous les acteurs (cellule de crise complète) sont mobilisés et tous les moyens déployés : automote d'appel et réseaux de mise en sécurité des riverains, infos via les médias et le site internet municipal... Les sinistrés sont accueillis par la SIHA dans les lieux dédiés.

RETOUR A LA NORMALE

L'état d'urgence passé, il est nécessaire de donner un bilan, d'effectuer des vérifications, de poursuivre l'accompagnement des sinistrés (logement, nettoyage, dossiers administratifs...) et de travailler sur un « retour Peuplères ».

Qui fait quoi ?

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu. L'alerte a été donnée.


- Le préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux et extra-départementaux.
- Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
- Le maire alerte la population et éventuellement déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui définit les mesures à prendre pour venir en aide à la population et pour gérer le retour à la normale.
- La population se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre ni les lignes téléphoniques, ni les routes.
- Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) qui permettent d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.
- Les établissements industriels, s'il y a lieu, mettent en œuvre leur Plan Opération Interne (POI) et leur Plan Particulier d'Intervention pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains.

La SIHA
(Section d'intervention humanitaire agglomérée)

Créée en 2005, cette association a pour objectif « l'intervention immédiate, dans le cas de catastrophe naturelle ». Elle aide ainsi « les populations sinistrées en cas de situation d'urgence, unit les efforts de solidarité et d'entraide pour toutes les actions humanitaires en collaboration avec les divers organismes de secours agréés ». Les bénévoles ont notamment en charge l'accueil des sinistrés dans les lieux dédiés. Mais ils ont aussi participé à des opérations de nettoyage d'habitation lors d'inondations.

Double page très bien faite en fin de DICRIM (tiré à 15 000 ex) sur le PCS, son objectif, son contenu, l'organisation de crise et « Qui fait quoi ? »

7) Exemples de localisation des repères de crues



Voie pouvant être fermée à la circulation en période de submersion

Repères de crue

Bassins d'écrêtement des crues


Zones d'aléa inondation (PPR, carte TRR, ...)

Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)

Autoroute A9

Axes routiers principaux

Cours d'eau



Garder la mémoire des inondations passées

Des repères de crue fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues :

- avenue César Geoffroy, Centre de vacances Escopade (mur extérieur du bâtiment d'accueil)
- avenue César Geoffroy, maison « Les Bastides »
- Pont romain (à l'angle, côté Grand rue)
- place Théodore Aubanel (façade de l'immeuble sis au n°2)
- Grand rue (façade de l'immeuble sis au n°7)
- quai Pasteur (angle de l'avenue Jules Ferry)
- avenue Jules Ferry (façade de l'école Jules Ferry)
- rue Aristide Briand (à l'angle de l'avenue Alexandre Blanc)
- Esplanade Yves Melire, à proximité de la cathédrale N. D. de Nazareth (mur extérieur des toilettes publiques)
- quai de Verdun (façade de la caserne des pompiers, côté Ouvèze)
- avenue Ulysse Fabre, Centre technique municipal (sur la rampe d'accès)
- avenue des Peupliers, ZAC de l'Ouvéze (façade des toilettes publiques)

Sur une carte : MONTPELLIER
Dans une liste : VAISON-la-ROMAINE

8) Exemples de fiche « Qui fait quoi ? »

a) MONTPELLIER (275 000 habitants)

EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

EXEMPLE
La ville de Montpellier est soumise à un épisode éboulif provoquant des débordements de cours d'eau, des ruissellements, stagnation des eaux de pluie et la remontée de nappes phréatiques.

01
Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.

02
Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le **Préfet** qui devient le directeur des opérations de secours. Il active le dispositif ORSEC (plan de secours).

03
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé pour alerter et accompagner les populations (évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence). Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés. La Ville de Montpellier dispose d'un système d'alerte des crues sur les principaux cours d'eau traversant la ville, permettant d'anticiper ces actions.

04
Les équipes de la Ville de Montpellier mettent en place des déviations et informent la population.

05
À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

06
La radio locale diffuse des consignes individuelles de sécurité. En cas de danger imminent une alerte est effectuée vers la population.

Double page A5 en début de DICRIM expliquant qui fait quoi entre le Maire, le Préfet, le PCS, les équipes de la ville, l'école et la population. Piste d'amélioration : parler du PFMS

b) MANOSQUE (22 000 habitants)

QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE CRISE ?

POMPIERS - POLICE - GENDARMERIE
Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'incident. Le poste de commandement opérationnel des pompiers, dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS), assure la coordination des opérations en relation directe, avec le Maire, le Préfet et les autres services de secours et de sécurité.

LA PREFECTURE
Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Sauvegarde. Le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et ses dispositions spécifiques ou un autre plan d'urgence. Il est en contact avec les cellules de crise zonale (si plusieurs départements touchés) et nationale (si plusieurs zones impactées).

LES ECOLES
Sauf informations données par les autorités, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont mis en sécurité par le personnel scolaire qui a réalisé le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement, afin de faire face à une situation à risque en attendant les secours.

LA MAIRIE
Le Maire ou son représentant, Directeur des Opérations de Sauvegarde (DOS) déclenche, si besoin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il mobilise alors tout ou partie de son équipe municipale (elus, cadres, police municipale, agents administratifs et techniques) avec le responsable des actions communales (cadre directionnel) présent au Poste de Commandement Communal (PCC). L'alerte à la population par radio, porte à porte, diffusion de messages par mégaphone et SMS est gérée par la cellule communication du PCC.

LA POPULATION
Vous devez prendre connaissance des risques auxquels vous pouvez être exposés, les moyens de les prévenir et les consignes de sécurité à respecter lors de leur survenance. Préparez-vous autant que possible aux situations de crise en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

Une page en début de DICRIM présente les rôles des pompiers, police, gendarmerie, de la mairie, préfecture, des écoles, et de la population avec le PFMS.

9) Exemples de fiche synthétique

a) ARGELES-sur-MER (12 000 habitants)

FICHE SYNTHÉTIQUE

En cas de danger ou d'alerte

- **Protégez-vous du risque** en suivant les recommandations du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
- **Tenez-vous informé** de l'évolution de la situation :
Télévision nationale et régionale
Radio : France Bleu Roussillon **101.6 Fm**
Sites internet : ville-argelessurmer.fr / pyrenees-orientales.gouv.fr
- **Appliquez les consignes de sécurité** diffusées par les autorités.
- **Aidez** les personnes vulnérables.
- **Ne téléphonez** qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes sur le secteur.
- **Ayez toujours à portée de main votre kit de sûreté** (en tenant compte du nombre de personnes présentes dans les foyer) : DICRIM, lampe de poche à pile ou à dynamo, gilets fluos jaunes, radio à piles, nourriture et eau, couvertures et vêtements, papier personnels, médicaments.

Pour aller plus loin, consultez :
Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Argelès-sur-Mer, en mairie ou sur le site internet ville-argelessurmer.fr

	18 ou 112 SAPEURS POMPIERS	17 POLICE SECOURS	15 SAMU SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT	114 URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET
--	---	--------------------------------	--	--

Fiche synthétique en fin de DICRIM reprenant tous les éléments de l'affiche réglementaire, les consignes, les aléagrams... et les n° d'urgences.

A noter qu'Argelès n'a pas fait d'affiche, ni d'affichage.

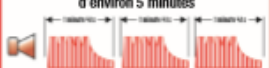
b) GRASSE (51 000 habitants)

LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

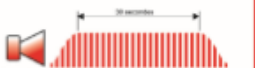
Vous entendez la sirène du DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant d'environ 5 minutes



Vous entendez la FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

Corne de brume ou services de secours


DÉBUT D'ALERTE

2 minutes


FIN D'ALERTE

30 secondes


METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger.




Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours.




Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.
 France Bleu Azur : 100.7 FM
 France Info Cannes : 105.3 FM
 RMC Info Grasse : 106.8 FM - Cannes : 98.8 FM

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES




Feu de forêt

Fermez les volets, portes et fenêtres
Cafétez avec des linges mouillés




Rupture de barrage

Gagnez Immédiatement les hauteurs




Mouvement de terrain

Éloignez-vous de la zone dangereuse




TMD

Éloignez-vous de la zone dangereuse




Inondation

Montez à pied dans les étages



Séisme

Abritez-vous sous un meuble solide



Vents violents

Évitez de sortir

Écoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Consignes de bonne conduite regroupées sous la forme d'une fiche en début de DICRIM présentant :

- les deux signaux d'alerte RM et rupture de barrage
- 3 consignes générales
- 1 consigne principale par type de risque.

A noter que GRASSE n'a pas procédé à l'affichage, alors que cette fiche pourrait, même si elle n'est pas réglementaire, servir d'affiche.

B) AFFICHAGE

1) Exemples d'affiches

<p>VILLE DE MONTPELLIER DEPARTEMENT DE L'HERAULT</p> <p>Risques majeurs</p> <p>Inondation lente ou rapide, Feu de forêt, Tempête et vent violent, Mouvement de terrain, Sismique, Transport de matières dangereuses</p> <p>En cas de danger ou d'alerte</p> <p>Abritez-vous, Écoutez la radio (Radio France 3000-Hérault 100.6 ou 101.1 FM), Respectez les consignes (Ne touchez pas à rien, Ne marchez pas sur les câbles, Ne touchez pas à rien)</p> <p>En cas d'inondation</p> <p>Ne vous engagez pas sur une route inondée (pont submersible, gué...), Gagnez les hauteurs (évaluez les sous-sols, caves, garage, parking... et éloignez-vous des cours d'eau)</p> <p>Plus d'infos sur risquesmajeurs.montpellier.fr</p> <p>Philippe SAUREL, Maire de Montpellier, Président du Comité de Prévention des Risques Majeurs</p>	<p>1) MONTPELLIER (275 000 hab)</p> <p>Sur la base de l'affiche réglementaire, mais en bleu avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aléagrams - Les 3 consignes générales - 2 consignes spécifiques en cas d'inondation
<p>VILLE D'AIX-EN-PROVENCE, DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE consignes en cas de danger ou d'alerte*</p> <p>Instructions to be used in case of danger or alert</p> <p>* Risque majeur de la commune d'Aix-en-Provence (liste des risques majeurs) : Feu de forêt, Inondation, Réponse de barrage, Sismique, Mouvements de terrain, Transport de matières dangereuses.</p> <p>Feu de forêt / Forêt feu Sismique / Sismique Inondation / Flood Mouvements de terrain / Landslides Réponse de barrage / Risque de séisme Transport de matières dangereuses / Transport de matières dangereuses</p> <p>Avant / Avant Pendant / Pendant Après / Après</p>	<p>2) AIX-en-PROVENCE (141 000 hab)</p> <p>A partir de l'affiche réglementaire pour la couleur et les aléagrams avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des consignes spécifiques en français et en anglais pour chaque risque, sans pictogramme - des consignes générales sur ce qu'il convient de faire Avant, Pendant et Après
<p>Comment réagir face aux risques majeurs DANS TOUS LES CAS...</p> <p>L'INONDATION LE FEU DE FORÊT Le risque SISMIQUE LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES LE RISQUE INDUSTRIEL LE RISQUE NUCLEAIRE</p> <p>NUMÉROS D'URGENCE 112 (Service Européen d'Urgence) 15 (Police) 17 (Gendarmerie) 18 (Pompiers) 19 (Secours Médicaux) 119 (Pompier d'incendie) 112 (Service Européen d'Urgence) 112 (Service Européen d'Urgence) 112 (Service Européen d'Urgence)</p>	<p>3) MANOSQUE (22 000 hab)</p> <p>Affiche multirisque indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des consignes générales - des consignes spécifiques par risque avec des pictogrammes sur ce qu'il faut faire ou non - des numéros d'urgence <p>(Affiche réalisée par l'Agglo DLVA, personnalisable par chacune des 26 communes)</p>

2) Exemples d'information sur le site communal concernant l'affichage

a) AIX-en-PROVENCE (141 000 habitants)

Prévention des risques majeurs

Affichage obligatoire de l'information préventive

☀️ Publié dans Mon environnement - Explorer cette rubrique

Conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, au décret du 11 octobre 1990, à l'arrêté interministériel du 9 février 2005, relatifs au droit à l'information préventive du public concernant les risques majeurs encourus sur la commune :

Un affichage obligatoire doit être mis en place dans les établissements suivants :

- Les locaux dont le nombre d'occupants dépasse 50 personnes (établissements recevant du public, immeubles d'activité commerciale, agricole ou de service, etc.).
- Les immeubles d'habitation regroupant plus de 15 logements,
- Il est obligatoire dans les terrains aménagés de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes sous tentes.

Ces affiches doivent être mises en place par les exploitants ou les propriétaires de ces locaux, ou terrains, et doivent être apposées à l'entrée de chaque bâtiment.

Les affiches sont à la charge de l'exploitant, leur téléchargement est possible sur cette page.



Affiche risques majeurs

b) MONTPELLIER (275 000 habitants)

[Retour à : Les risques majeurs à Montpellier](#)
mon espace numérique

Gestionnaires d'ERP, Propriétaires ou syndics :

Vous devez afficher ce document à la vue de tous les occupants.

Risques majeurs

Inondation lente ou rapide

Feu de forêt

Tempête et vent violent

Mouvement de terrain

Sismicité

Transport de matières dangereuses

Télécharger l'affiche

[Télécharger l'affiche au format pdf](#)

VILLE DE MONTPELLIER
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



Risques majeurs

Inondation lente ou rapide

Feu de forêt

Tempête et vent violent

Mouvement de terrain

Sismicité

Transport de matières dangereuses

En cas de danger ou d'alerte





Vous êtes :

- Propriétaire ou gestionnaire d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) de plus de 50 personnes,
- propriétaire ou syndic de copropriété de plus de 15 logements, et plus particulièrement ceux disposant d'un parking souterrain en zone inondable :

Vous devez afficher ce document à la vue de tous les occupants.

Cette affiche a pour objectif de sensibiliser les utilisateurs des locaux aux risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, en leur rappelant les bons comportements de base à adopter en cas d'évènement.

Bien entendu le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) explicite de manière plus exhaustive les risques et les consignes sur Montpellier.

Source réglementaire : articles R. 125-12 à R. 125-14 du Code de l'environnement et l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public.



C) CAMPAGNE D'INFORMATION

1) Réunions publiques

 <p>Ville de Montpellier @montpellier · 12 h Retour sur la réunion publique #Bagnols ce mardi soir. Guide des bonnes pratiques montpellier/5776-procedure... #ParcsNls</p>	<p>Les réunions publiques restent un vecteur important de communication autour du risque majeur et arrivent en tête des outils, derrière le site internet de la commune, puisque 9/15 communes les utilisent.</p> <p>MONTPELLIER, DRAGUIGNAN et VAISON-la-ROMAINE en programment 2 fois par an, avec la participation du Maire ou de l' élu en charge.</p>
---	--

2) Commémoration

a) CEILLAC (300 habitants)

	<p>A l'occasion du 60^{ème} anniversaire des inondations de juin 1957, une grosse campagne de communication a été menée avec le Parc Naturel Régional du Queyras :</p> <ul style="list-style-type: none">- réunions publiques avec une forte participation- expositions photos en mairie- affichages sur panneaux
	<ul style="list-style-type: none">- 2 représentations d'une pièce de théâtre, par une troupe locale, montée à partir des archives départementales et des PV de ce qui s'était passé, avec des scénettes sur :- la montée des eaux- les réactions des personnes- la post-crise avec le déblaiement.

b) VAISON-la-ROMAINE (6 100 habitants)


En 2012 et 2017 pour les 20 et 25 ans de la catastrophe du 22 septembre 1992, des commémorations ont été organisées avec les élus communaux, départementaux et les représentants de l'Etat afin de rendre hommage aux victimes mais aussi pour rappeler à la population la réalité du risque, les travaux et documents réalisés (PCS, DICRIM, PPMS ...) et les conduites à tenir.

3) Bulletin municipal

	<p>Le bulletin municipal est un bon support de communication ; souvent lu et gardé, il permet de toucher toute la population.</p> <p>Cependant ici, moins de la moitié des communes interrogées l'utilisent (7/15 soit 47%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des grosses (MONPELLIER, AIX), - des moyennes (MONTELMAR, ARGELES, VAISON, SOMMIERES) - mais aussi des petites (CEILLAC).
---	---

4) Fiches synthétiques et plaquettes d'information

a) VAISON-la-ROMAINE (6 100 habitants)

	
--	---

Très belles et complètes fiches synthétiques par risque publiées dans le BM et accessibles en permanence sur le site de la commune.

b) MANOSQUE (22 000 habitants)

LA GESTION DE CRISE AU NIVEAU LOCAL ?

→ **PRÉFECTURE**
Le Préfet peut déclencher le plan ORSEC (organisation de la sécurité civile) et ses dispositions spécifiques. Il est en lien avec l'ensemble des gestionnaires de la crise.

→ **SECOURS**
Pompiers, Police, Gendarmerie ... sont les premiers sur les lieux.

→ **MAIRIE**
Le maire assure la vigilance, l'alerte et la sauvegarde des biens et des personnes sur le territoire communal. Il active la cellule communale de crise pour rétablir la situation en cas d'événement à risque en mettant en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS).

→ **INDUSTRIELS**
Restent vigilants et mettent tout en œuvre pour éviter le sur accident. Ils peuvent déclencher leur Plan d'Opération Interne. Si le problème dépasse les limites de l'entreprise, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la Préfecture.

→ **ECOLIS**
Vos enfants y sont en sécurité. Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) seront activés.

→ **POPULATION**
Sachez réagir, restez en sécurité et respectez les consignes des autorités.

RISQUES MAJEURS LES BONS REFLEXES

→ **TÉMOIN D'UN ÉVÉNEMENT À RISQUE ? LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :**

- 112 appel d'urgence européen
- 18 Sapeurs-pompiers
- 15 SAMU
- 17 Police Secours
- 114 pour les sourds et malentendants

DÉBUT DE L'ALERTE

3 fois 1 minute
41 secondes

Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des intervalles de 5 secondes.

Dans tous les cas :

A FAIRE

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Informez-vous par la radio ou la télévision et respectez les consignes

A NE PAS FAIRE

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri
- Évitez de passer des appels téléphoniques

France Inter 99.8 ou 101.1 France Info 102.4 ou 105.4

FIN DE L'ALERTE

1 fois 30 secondes

Sirène à son continu pendant 30 secondes

Sortez de votre lieu de mise à l'abri et suivez les locaux. Restez attentifs à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités

Plus d'informations dans votre mairie, en Préfecture, sur www.risques.gouv.fr ou sur www.dlva.fr et observatoire-regional-risques-paca.fr

Guide d'information et de prévention

LES BONS REFLEXES

Risques naturels & Risques technologiques

Mon agglo et la prévention des risques majeurs

DLVA
Dossier de Liaison Agglomération

Plaquette d'information réalisée par l'Agglo (DLVA) et éditée à raison d'un exemplaire par foyer pour les 26 communes. Certaines communes ont laissé la plaquette à l'accueil, d'autres l'ont distribuée dans les boîtes aux lettres, d'autres l'ont jointe au BM. Elle présente les risques de chaque commune, les bons réflexes, le kit d'urgence, Qui fait quoi, l'alerte...

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

- Parce que les risques majeurs sont la réalité de notre territoire et que la sécurité est l'affaire de tous.
- Tout citoyen y concourt par son comportement.
- Une véritable culture de la préparation au risque doit être développée.

ETRE CITOYEN, C'EST AGIR

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE SÉCURITÉ :

- Sachez réagir
- A quels risques êtes-vous exposés ?
- Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- Connaissez-vous les comportements réflexes et de sauvegarde ?
- Confinement ou évacuation : comment choisir ?

→ **Respectez les consignes des autorités**
Elles vous indiquent comment vous mettre en sécurité

QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?

- Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur
- Evacuez le bâtiment et éloignez-vous du danger
- Coupez gaz et électricité
- Ne fumez pas
- En voiture, arrêtez-vous et restez à l'intérieur
- Evacuez la zone de danger
- Mettez-vous à l'abri
- Coupez gaz et électricité

- Mettez-vous à l'abri
- Gagnez des zones en hauteur
- Fermez portes et fenêtres
- Coupez gaz et électricité
- Mettez-vous à l'abri
- N'approchez jamais du feu
- Ouvrez portails et barrières
- Coupez le gaz
- Restez vigilants, écoutez les informations (avis de vigilance météo)
- Mettez-vous à l'abri
- Ne prenez la voiture qu'en cas d'extrême urgence
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Rendre le local étanche
- Écoutez la radio ou la télévision
- Evacuez la zone de danger
- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur
- Rendre le local étanche

QUELS RISQUES MAJEURS SUR LA DLVA ?

ALEA Montée des eaux	ENJEU urbanisation	RISQUE inondation
--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

→ **Naturels**

- Inondation par crue torrentielle, de plaine, ruissellement urbain
- Séisme
- Mouvement de terrain chute de bloc, éboulement
- Effondrement ou affaissement de cavité, retrait et gonflement des argiles

→ **Technologiques**

- Industriels (installations classées pour la protection de l'environnement de type SIVIS ou I) Miner
- Rupture de barrages
- Transport de matières dangereuses (gaz, vapeurs, liquides, solides, explosifs)
- Nucléaire

→ **Naturels**

- Feu de forêt
- Risques météorologiques (pluie, neige, froid, orages)

c) MONTPELLIER (275 000 habitants)



5) Actions avec les enfants sur le temps scolaire et périscolaire

a) Actions de sensibilisation



MONTPELLIER (275 000 habitants)

Actions avec les enfants sur les temps périscolaire et extrascolaire : kit pédagogique permettant le travail par un animateur sur 1 ou 4 ½ journée(s) avec le soutien d'un prestataire extérieur sur les risques, les bons comportements avec remise d'un kit d'information réalisé par la ville (guide risque pour les jeunes, pochette tous risques, réglette...).

Près de 3000 kits d'information ont été transmis.




Sensibilisation des scolaires par le Syndicat du bassin du Lez SyBLE (43 communes) sur le risque inondation : animation, outils pédagogiques, maquette avec mise en eau ...

SOMMIERES (4 400 habitants)

Actions de sensibilisation des enfants par le Syndicat du Bassin du Vidourle avec animations ...

b) Exercices PPMS

	<p>MONTPELLIER (275 000 habitants)</p> <p>Organisation d'un exercice PPMS risque d'inondation auprès de l'ensemble des écoles municipales en mars 2017 en lien avec le SyBLE, la mairie de Montpellier et la direction académique sur le temps scolaire/périscolaire..</p> <p>Sensibilisation importante en amont des personnels et des parents.</p>
<p>VAISON-la-ROMAINE (6 100 habitants)</p> <p>Organisation avec les 4 écoles pendant le temps scolaire et périscolaire d'exercice PPMS : déclenchement sur appel de la mairie, évacuation à pied ou en bus vers la salle de mise à l'abri où l'on a même fait servir aux enfants des repas froids quand l'exercice se jouait à l'heure de la cantine.</p>	

6) Actions avec l'intercommunalité (Syndicat, Agglo, Parc Naturel)

	<p>La Communauté du Pays d'Aix a réalisé la maquette du DICRIM édition 2010 pour ses 32 communes et la plaquette sur le débroussaillage (revoir plus haut).</p>
	<p>Le Parc Naturel Régional du Queyras a monté une pièce de théâtre itinérante à l'occasion de la commémoration des inondations de 1957 (revoir plus haut).</p>
	<p>Le Syndicat du bassin du Lez SyBLE (43 communes) a organisé des actions de sensibilisation sur le risque inondation pour les scolaires (revoir plus haut). De même avec le Syndicat du bassin du Vidourle.</p>
	<p>Durance Lubéron Verdon Agglomération a réalisé et édité une plaquette d'information à raison d'un exemplaire par foyer pour les 26 communes, ainsi que l'affiche personnalisable par chaque commune (revoir plus haut).</p>
	<p>Le DICRIM de GRASSE a servi de maquette pour la réalisation par l'Agglo du Pays de Grasse (avec le Cyprès) des 23 DICRIM de l'agglo.</p>

7) Autres actions de communication

a) MONTPELLIER (275 000 habitants)

	
<p>Conférence de presse à l'occasion de la révision du DICRIM en septembre 2015</p>	<p>Sensibilisation des agents municipaux par le journal interne « En commun ». Par exemple en octobre 2017 sur les alertes météo.</p>

IV) DIFFICULTES RENCONTREES

Site Internet municipal avec données RM	13/15 (87%)
DICRIM réalisé et consultable	12/15 (80%)
Réunions publiques RM	9/15 (60%)
Carte dans DICRIM	6/15 (40%)
Carte avec aléa, enjeux	4/15 (26%)
Affiche	3/15 (20%)
Affichage complet	0/15 (0%)


Ce simple tableau résume à lui seul les difficultés rencontrées.

A) L’AFFICHE


Des affiches « made in local »

3 communes (les 2 plus grosses de l’étude et MANOSQUE concernée par 10 RM dont industriel, nucléaire et rupture de barrage) ont réalisé leur propre affiche (soit 20%).


Toutes différentes et aucune selon le modèle réglementaire.



La plus proche est celle de MONTPELLIER qui s’en est largement inspiré mais a changé la forme et la couleur en l’illustrant de pictogrammes propres à la commune pour les consignes.




L’affiche d’AIX-en-PROVENCE : si elle a gardé la couleur « réglementaire » et les aléagrams, a beaucoup de texte, en français et en anglais ; elle en devient difficilement lisible.

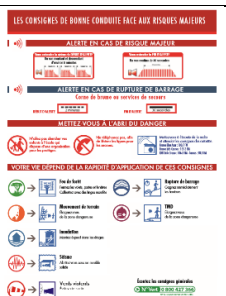


La troisième, de MANOSQUE (réalisée par l’Agglo DLVA et facilement personnalisable par chaque commune), est revenue à l’affiche multirisques avec des consignes spécifiques illustrées de pictogrammes pour chaque risque.

Une fiche mais pas d'affiche...

2 communes, ARGELES et GRASSE ont réalisé dans leur DICRIM une fiche de synthèse qui pourrait très bien devenir leur affiche, mais ils ne s'en servent pas.

 A vertical purple and white document titled 'FICHE SYNTHÉTIQUE'. It contains several bullet points in French, such as 'En cas de danger ou d'alerte', 'Protégez-vous du risque en suivant les recommandations...', 'Tenez-vous informé...', 'Appliquez les consignes de sécurité...', and 'Aidez les personnes vulnérables...'. At the bottom, there is a red section with emergency numbers: 18 (SAPEPOMPIERS), 112 (POLICE SECOURS), 17 (SAPE SECOURS), 15 (SAMU), and 114 (NUMÉRIQUE URGENCES).	<p>Fiche synthétique en fin de DICRIM reprenant tous les éléments de l'affiche réglementaire, les consignes, les aléagramms... et les n° d'urgences.</p>
--	--

 A colorful document titled 'LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS'. It features various icons and text boxes, including 'ATTENTION RISQUE D'EXPLOSION / MAJEU', 'ATTENTION RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE', 'NE PAS S'ARRÊTER EN CAS DE DANGER', and 'NE PAS S'ARRÊTER EN CAS DE DANGER'. It also includes a section for 'LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE' with icons for 'Ne pas fumer', 'Ne pas boire', 'Ne pas manger', 'Ne pas utiliser de téléphone portable', 'Ne pas utiliser de véhicule', 'Ne pas utiliser de matériel électrique', 'Ne pas utiliser de matériel informatique', 'Ne pas utiliser de matériel électronique', 'Ne pas utiliser de matériel électrique', 'Ne pas utiliser de matériel informatique', 'Ne pas utiliser de matériel électronique'.	<p>Consignes de bonne conduite regroupées sous la forme d'une fiche en début de DICRIM présentant :</p> <ul style="list-style-type: none">- les deux signaux d'alerte RM et rupture de barrage,- 3 consignes générales,- 1 consigne principale par type de risque.
---	--

Pour ARGELES la raison invoquée est :

« Pas la capacité de rentrer dans ce genre de campagne »

Pour GRASSE :

« Si une telle démarche était tout à fait inenvisageable avec l'ancienne équipe municipale, il y a encore quelques réticences avec la nouvelle :

- On s'est toujours débrouillé sans
- Un discours alarmiste peut faire peur
- Le rôle de chacun (Préfet, Maire, Propriétaire) n'est pas clair dans l'affichage. »

... et un affichage Vigipirate parfait

Alors que GRASSE a réalisé toute sa campagne d'affichage Vigipirate avec impression, plastification des affiches par la mairie, plan d'affichage avec répertoire complet de tous les établissements, fourniture de l'affiche pour tous les ERP municipaux et fourniture ou téléchargement pour les autres.

Si l'on peut communiquer facilement, largement et rapidement sur le risque attentat et Vigipirate en menant une campagne d'affichage complète, pour le risque majeur c'est perçu différemment par certains.

La peur de cibler, de pointer du doigt

Une autre raison invoquée (et que l'on peut retrouver chez ceux qui ne mettent pas de cartographie dans leur DICRIM, contrairement à ce que demande le II de l'art R125-11 du code de l'environnement) est la peur de trop cibler un quartier, une population exposé ou plus exposé que d'autres.

Peur également que certains viennent alors se plaindre en mairie et demander des comptes sur « Pourquoi alors Monsieur le Maire avoir laissé construire dans ces zones inondables ? ».

L'ignorance de « mon affiche en 1 clic »

La quasi-totalité des autres communes interrogées et qui n'ont pas fait leur affiche ignorait la possibilité que leur offrait Prim.net avec « Ma commune face aux risques » de générer l'affiche de leur commune en 1 clic.

Le fait que Géorisques ne soit pas en mesure actuellement de fournir ce service n'arrange pas les choses.

Une certaine lecture de l'art R125-14

Le II de l'article R125-14 dit :

« Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être imposé dans les locaux et terrains suivants : ... »

Cela fait dire à certains que dans ces locaux et terrains, le maire n'a pas l'obligation d'imposer mais peut l'imposer. L'affichage ne serait donc pas obligatoire dans ces locaux et serait laissé à la décision du maire. D'autant plus que le I de ce même article précise que :

« Le maire organise les modalités de l'affichage dans la commune. »

Or l'article R125-12 dit bien que :

« Les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM... sont portées à la connaissance du public par voie d'affiche... »

Et le L125-2, alinéa 3 :

« Un décret... détermine les modalités selon lesquelles les mesures de sauvegarde sont portées à la connaissance du public ainsi que les catégories de locaux dans lesquels les informations sont affichées. »

B) L’AFFICHAGE

2 communes ont commencé l’affichage (soit 13%), AIX-en-PROVENCE et MONTPELLIER (c’est-à-dire les plus grosses de cette étude), mais aucune ne l’a réalisé entièrement.

Plan d’affichage

Seule MONTPELLIER (1/15, soit 7%) a réalisé son plan d’affichage (validé en septembre 2017) en repérant les ERP municipaux et privés ainsi que les immeubles à usage d’habitation exposés.

Un rappel sur les obligations d’affichage

Pour les 2 communes, un rappel sur les obligations d’affichage est accessible sur le site internet pour les propriétaires, gestionnaires, syndics ...

Pour Montpellier, une note de service interne signée du DGS a demandé l’affichage pour les ERP municipaux dans les locaux à la vue des occupants et du public. Un courrier sera prochainement envoyé pour les ERP privés et les immeubles à usage d’habitation.

Un affichage non totalement réalisé

ERP municipaux : l’affichage a été réalisé dans les 2 communes

Autres : aucun affichage pour l’instant

Un difficile suivi de l’affichage

Pour AIX-en-PROVENCE, aucun suivi actuel.

Pour MONTPELLIER, ce suivi sera très difficile (plus de 1000 ERP hors lotissements).La commission ERP pourrait être chargée de vérifier/contrôler la présence de l’affichage dans ces établissements à l’occasion de son passage. Une réflexion est en cours.

Pour MANOSQUE, on s’orienterait vers une remise de l’affiche en main propre afin de sensibiliser le gestionnaire à sa pose et son maintien.

C) LA CARTOGRAPHIE du DICRIM

DICRIM réalisé	12 (80%)
Carte dans le DICRIM	6 (40%)
Carte lisible	5 (33%)
Carte avec aléa et enjeux	4 (26%)

La cartographie du DICRIM apparaît ici comme la 2^{ème} difficulté rencontrée.

Une réticence à inclure les cartes à disposition

Il ne s'agit pas ici de faire la carte qui est, en principe, transmise par le Préfet au Maire dans le TIM (ex PAC ou DCS).

Non, il s'agit bien de prendre la décision de mettre cette carte existante, comme le stipule la loi (II du R125-11 du code de l'environnement). Et dans 1 cas sur 2, les DICRIM réalisés n'ont pas de carte.

Mais si l'on analyse un peu plus finement en particulier la qualité des cartes insérées, on tombe à 1 cas sur 3 pour le nombre de DICRIM réalisés avec des cartes lisibles, avec aléa et enjeux.

Raisons invoquées :

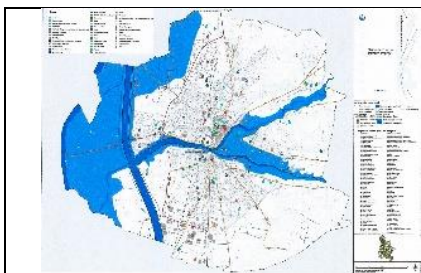
- Pour ARGELES

- « *Les cartes transmises par le Préfet sont peu fiables au vu des dernières inondations de 2014 et 2015. La commune finance donc des études complémentaires sur les limites de l'aléa torrentiel.*

- *Le DICRIM est un document d'information*

- *Ne pas générer une psychose hydrique en pointant une certaine partie de la population ».*

- Pour DRAGUIGNAN et MONTELMAR, pas de carte alors que ces communes ont par ailleurs réalisé de beaux DICRIM.



Et que, dans les 2 cas, ces communes ont réalisé des cartes très précises, claires et renseignées sur les risques dans le cadre de leur PCS téléchargeable, pour MONTELMAR, sur son site internet.

Raison pour MONTELMAR : « *On voulait un document ludique, facilement compréhensible par la population »*

D) PISTES de REFLEXION et d'AMELIORATION

Concernant l'affiche et l'affichage

- 1) Rendre accessible et téléchargeable l'affiche communale à partir de Géorisques.
- 2) Communiquer à cette occasion cette possibilité à tous les Préfets, les services de l'Etat en charge (DDT/M, DREAL ...), afin qu'ils la répercutent à tous les Maires.
- 3) Rappeler à tous que l'affichage est obligatoire et éventuellement changer dans l'art R125-14, le « peut être imposé » par « doit être imposé ».
- 4) Clarifier dans l'affichage, le rôle de chacun :
 - L'Etat a défini, par arrêté interministériel, un modèle d'affiche,
 - Le Préfet adresse au Maire les informations sur les RM concernant sa commune,
 - Le Maire organise les modalités d'affichage dans sa commune,
 - Le Propriétaire/l'exploitant met en place l'affiche.
- 5) Profiter de la dynamique « affichage Vigipirate » pour l'affichage RM.
- 6) Fournir aux communes « Un guide pratique de l'affichage RM » avec
 - Le rôle de chacun ?
 - Quelle affiche ?
 - Où se la procurer, y compris les aléagrams ?
 - Où imposer l'affichage ?
 - Comment réaliser son plan d'affichage ?
 - Comment avertir les propriétaires/gestionnaires de l'obligation d'affichage ?
 - Comment mettre à disposition l'affiche, la télécharger voire la distribuer ?
 - Où l'afficher ?
 - Comment contrôler l'affichage et son maintien ?

Concernant la cartographie RM et, d'une manière plus large, la communication RM

(On pourra à ce sujet retrouver sur le site de l'IFORE, le volet « Supprimer les freins » dans le chapitre 3 sur la Démarche communale face aux risques de la E formation sur l'information Préventive°)

- 1) C'est une obligation légale que d'informer et de mettre dans le DICRIM la cartographie existante, transmise par le Préfet.
- 2) Un citoyen bien informé a plus de chances d'avoir les bons réflexes en situation de crise, en attendant l'arrivée des secours.

- 3) C'est donc potentiellement moins de victimes.
- 4) Moins de victimes et un meilleur comportement, c'est une gestion de crise facilitée.
- 5) Cette information ne fera pas fuir la population, les touristes ; c'est au contraire la non information sur les bons comportements qui affole le moment venu.
- 6) Un Maire qui se soucie de la sécurité de ses concitoyens a une bonne image et c'est porteur.
- 7) De plus cela permet de valoriser tout le travail de prévention et de protection déjà fait dans la commune.
- 8) Cette information RM ne coûte pas cher et peut rapporter gros.
- 9) Il s'agit d'une démarche de communication qui n'a rien à voir avec la maîtrise de l'urbanisme.
- 10) Cela ne prend pas beaucoup de temps, et on peut vous aider.

CONCLUSION

De cette analyse de la démarche communale d'information préventive dans 15 communes de l'arc méditerranéen, concernée par un PPR Inondation, il ressort les principaux points suivants

1) Eléments remarquables

a) **Un fort taux de réalisation des DICRIM** avec une plus forte implication des petites communes sur le volet PCS, et notamment :
CEILLAC (400 hab) et VALLON Pont d'ARC (2 300 hab) qui ont un PCS et pas de DICRIM.

b) **Une qualité graphique des DICRIM** réalisés, et notamment :
VAISON-la-ROMAINE (6 100 hab), MANOSQUE (22 000 hab), ARGELES-sur-Mer (12 000 hab).

c) **Des éléments de contenu intéressants**, et notamment :
GRASSE (51 000 hab : fiche PFMS), AIX-en-PROVENCE (141 000 hab : fiche Débroussaillage), ARGELES-sur-Mer (fiche PCS), MONTPELLIER (275 000 hab) et VAISON-la-ROMAINE avec leurs repères de crues sur liste ou carte, ARGELES-sur-Mer et GRASSE avec leur fiche synthétique.

d) **Une forte implication dans l'édition et la diffusion du DICRIM** à la population, et notamment :
ARGELES-sur-Mer (15 000 exemplaires pour 12 000 hab), DRAGUIGNAN (23 000 exemplaires pour 36 000 hab), VAISON-la-ROMAINE (5 000 exemplaires pour 6100 hab).

e) **Les sites internet des communes** comme principal outil de communication (avant même le DICRIM) avec des informations très complètes pour les grosses communes, et notamment :
MONTPELLIER et AIX-en-PROVENCE.

f) **Une attention toute particulière mise sur l'inscription en ligne à la téléalerte** alors même que le DICRIM n'y est pas consultable, et notamment :
VALLON-Pont-d'ARC, CUXAC (4 300 hab) et SOMMIERES (4 400 hab).

g) **Des réunions publiques** largement utilisées, souvent en présence du Maire, voire plusieurs fois par an, plutôt dans les quartiers plus exposés ou lors des périodes à risques météo (inondation, feux de forêt), et notamment :
DRAGUIGNAN, MONTPELLIER, VAISON-la-ROMAINE.

h) **Des actions intéressantes menées en intercommunalité** (Agglo, Syndicat de rivière, Parc naturel), et notamment :
CEILLAC, SOMMIERES, AIX-en-PROVENCE, MONTPELLIER.

2) Difficultés et points à améliorer

a) **Des DICRIM axés plus sur les bons comportements et l'alerte** que sur le risque, sa carte, ses mesures de prévention, et notamment :
SOMMIERES, mais aussi DRAGUIGNAN et MONTELIMAR (35 000 hab) qui font cependant référence à l'histoire du risque.

b) **Une cartographie absente ou peu lisible**, et notamment :

En plus de celles citées juste ci-dessus, ARGELES-sur-MER, PORTO-VECCHIO (11 000 hab) où elle est absente et MONTPELLIER où elle est peu lisible.

c) **Une vraie grosse difficulté concernant l'affiche, le plan d'affichage et l'affichage**, seules les 2 plus grosses communes (MONTPELLIER et AIX-en-PROVENCE) ayant commencé l'affichage (tous les ERP municipaux) mais aucune ne l'ayant terminé (autres ERP, immeubles à usage d'habitation).

d) **Un bulletin municipal** qui pourrait être utilisé plus souvent comme vecteur d'informations RM à la population.

3 cas sont assez parlants :

1) **Le cas de BASTIA** (43 000 hab) qui n'a actuellement rien produit en matière d'IP (même si son DICRIM et son PCS sont en cours de finalisation) : pas d'information sur son site internet, pas d'affiche, pas d'action de communication, de réunion publique ou d'article dans le bulletin municipal. Les raisons invoquées par M Calendini, en charge de la réalisation du PCS-DICRIM à la mairie de Bastia :

-« *Désengagement de l'Etat qui s'est déchargé de ses missions et de ses savoirs ;*

- *charge de travail importante ;*

- *manque de soutien et de travail en réseau même si la préfecture a mis en place un groupe de soutien pluridisciplinaire depuis 2017 pour l'élaboration PCS-DICRIM ».*

(A noter que début 2012, seuls 145 DCS avaient été réalisés par la préfecture de Haute Corse sur 236)

2) **Le cas de PORTO VECCHIO** (11 000 hab)

Voilà une commune qui en, matière d'IP, n'a pas mis de carte dans son DICRIM (DICRIM consultable uniquement en mairie et sur son site), n'a pas d'affiche et ne mène pas d'actions de communication ... alors qu'elle s'est énormément investit sur son PCS, avec notamment de nombreuses cartes très bien faites sur le PPR Inondation et le PPI rupture de barrage avec son onde de submersion.

En fait le PCS, d'après Mme Filippi en charge de la prévention des risques à la mairie de Porto Vecchio, s'est imposé de lui-même, à l'épreuve des événements (pandémie grippale en 2009 et coupures d'eau en 2009 et 2010).

A ce moment, tout le monde a pu voir, et les décideurs aussi, l'intérêt du PCS et d'une organisation pour faire face à la crise, contrairement à la démarche IP, avec comme raisons invoquées :

-« *Le RM n'est pas vendeur*

- *des contraintes budgétaires*

- peur des réactions à l'information, la population ayant été traumatisée par les inondations
- confusion entre IP et maîtrise de l'urbanisme
- défaut de prise de conscience de l'importance de diffuser ces informations. La tendance étant plutôt de penser que c'est à la population de faire la démarche vers l'information. »

A l'issue de notre conversation téléphonique, Mme Filippi nous a dit qu'elle se rendait compte seulement alors, de la nécessité et de l'utilité de la démarche d'IP. Elle a réalisé par ailleurs qu'ils perdaient aussi, auprès de la population, le bénéfice du travail effectué notamment sur le PCS. Elle allait en parler à son élue en charge des risques pour revoir tout cela.

3) Le cas de MONTELIMAR (35 000 hab)

Ce dernier cas est très intéressant à plus d'un titre.

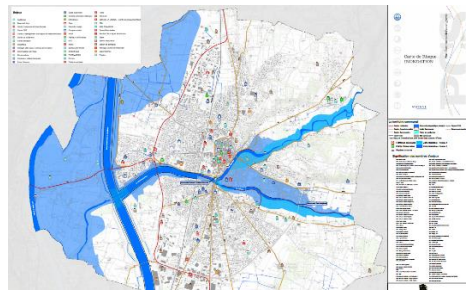

Lors de l'étude préalable de leur DICRIM, nous avons été surpris par le fait qu'aucune carte n'y figurait, alors que des cartes de grande qualité figuraient, elles, dans le PCS (comme pour Porto Vecchio), mais qu'ici, en plus, ce PCS dans sa version publique était accessible sur le même site !

Au cours de notre échange avec Mme Butzerin, à la DGS de Montélimar, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point et la raison invoquée avait été :

« On voulait un document ludique facilement compréhensible par la population »

Constatant l'absence d'affiche et d'affichage, nous avons pu alors expliquer où et comment se procurer l'affiche maintenant que prim.net n'existait plus ; peut-être à la préfecture, peut-être dans le DCS/PAC/TIM reçu de sa part ; peut-être à la DDT ... en attendant qu'elle soit mise sur Géorisques.

Et comme pour les autres communes nous avons envoyé la fiche de synthèse pour « validation ».

		<p>Moins d'une semaine plus tard, Mme Butzerin m'envoie un mail avec la fiche synthétique complétée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie (de qualité) a été jointe à la fin du DICRIM pour chaque RM, - l'affiche est réalisée et de plus selon le modèle réglementaire (grâce au soutien directement de M Faye, à la DGPR).
---	---	---

Ce dernier cas de Montélimar, précisément sur les 2 principales difficultés qui ressortent de cette étude (l'affiche et la cartographie dans le DICRIM), résolues ici en peu de temps, et les 2 autres cas rappelés plus haut, montrent l'importance essentielle d'une pédagogie, d'un accompagnement et d'un soutien dans cette démarche IP des communes ; notamment vis-à-vis de celles qui présentent des difficultés et qui peuvent dire qu'elles :

- n'ont pas le temps,
- ne savent pas ce qu'il y a à faire,
- ne savent pas comment faire et où trouver l'information,
- ont peur des réactions que cela pourrait provoquer auprès de leur population,
- confondent l'IP avec la démarche de maîtrise de l'urbanisme,
- font passer l'IP au 2^{ème} plan, préférant se consacrer à l'opérationnel, à la préparation à la crise, l'alerte et la sauvegarde de leur population.

Si des actions remarquables ont été mises en place par les communes ou l'intercommunalité, des difficultés et des réticences persistent : le succès de l'information préventive communale passera par la pédagogie, l'accompagnement et le soutien.